

Le Pays (Paris. 1849)

I. Le Pays (Paris. 1849). 1866-11-25.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

LE PAYS

JOURNAL DE L'EMPIRE

PARIS :
Trois mois : 13 Francs
UN NUMÉRO : 15 CENTIMES.
BUREAUX D'ABONNEMENT :
RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 11
Bureau central de vente chez J. DEFAUX,
8, rue du Croissant.

DÉPARTEMENTS :
Trois mois : 16 Francs
UN NUMÉRO : 20 CENTIMES.
S'ADRESSER POUR LES ANNONCES À MM. FAHREY,
LAFFITTE, BULLIEN ET C^o, place de la Bourse,
et à M. DUPONT, 7, rue Coq-Héron.
Les annonces ne sont reçues que sous la réserve
d'examen, et, s'il y a lieu, de modification par
l'administration du journal.

PARIS. — 24 NOVEMBRE 1866.

BOURSE DE PARIS.

30/0. Au compt. D^r c. 69 50 +/-. — B. 15 +/-.
Fin cour. — 69 45 +/-. — B. 17 1/2

POLITIQUE.

NOUVELLES DU JOUR.

Angleterre.

Le gouvernement anglais, à l'exemple des Etats du continent, sent la nécessité de réorganiser et de renforcer son armée à l'aide d'un système mieux entendu et plus productif de recrutement.
Ces préoccupations militaires sont-elles, au delà de la Manche, motivées par des considérations de politique générale, ou doivent-elles s'expliquer par le besoin impérieusement senti de surveiller de plus près les Fenians et les réformistes ?
Le plan qui obtient l'assentiment et la faveur du Times est, en principe, une fusion de l'armée régulière avec les milices.
Le résultat serait de doubler les forces militaires de l'Angleterre.

Italie.

Le décret de convocation du parlement italien est tout prêt et il a dû être soumis à la signature royale. Le jour désigné est le 12 décembre prochain, le lendemain du jour de l'échéance de la convention.
Le premier tour de scrutin pour les élections de la Vénétie aura lieu dimanche prochain. L'agitation est très-vive dans ces provinces, comme si le régime représentatif y fonctionnait depuis longtemps.

Le général Fleury est arrivé à Florence le 22. Il a déjà eu une entrevue avec M. Ricasoli. Il sera incessamment reçu par le roi.

Les correspondances de Florence les plus autorisées et les plus sûres n'admettent pas comme probable un changement de ministère que certaines feuilles italiennes faisaient pressentir.

Si M. Ricasoli avait pu un instant être ébranlé, la favorable impression produite par sa dernière circulaire l'aurait affirmé au pouvoir.
On lui sait gré d'avoir montré un esprit de conciliation et de mesure qui forme un heureux contraste avec la rigidité proverbiale de son caractère et de ses idées.

Tout confirme ce que nous conjecturons hier, c'est-à-dire la prochaine levée de l'état de siège à Palerme.

Autriche.

Une manifestation italienne, à laquelle présidait un garibaldien de pure réputation, vient d'avoir lieu en Istrie. Elle n'a eu d'autre résultat que de faire hausser les épaules à la population.

Les journaux de Vienne rendent cette justice au gouvernement italien, c'est qu'il n'encourage en aucune façon ces tristes et sottises épiques.

La diète d'Innsbruck a été officiellement prorogée qu'il n'était nullement question de négocier avec le cabinet de Florence la cession du Tyrol italien.

Prusse.

La discussion générale du budget a été terminée mercredi soir.

La mort de M. Lasker, qui blâme le gouvernement de la vente du chemin de fer de Cologne à Minden sans l'assentiment des chambres, a été adoptée par 126 voix contre 122.

Le ministre de l'intérieur a proposé une loi pour la délimitation de la frontière prussobavaroise.

Russie.

L'invalidé russe dément la concentration récemment publiée de troupes russes à Samarcand. Le même journal annonce que la forteresse de Fjusk, dernier refuge de l'émir de Bokhara, vient d'être prise d'assaut après huit jours de siège.

Espagne.

Des rumeurs alarmantes ont eu cours, ces jours derniers, sur l'Espagne. Il n'était bruit, dans les correspondances de Madrid, que de conspirations arrivées à termes et prêtes à éclater de la veille au lendemain.

Cette sombre façon d'envisager la situation de la Péninsule n'est point partagée par le *Moniteur*, qui dit ce matin :

La tranquillité continue de régner en Espagne, et il y a lieu de penser que les élections pour les conseils provinciaux, qui se feront les 27, 28 et 29 de ce mois, se passeront avec le même calme qui a présidé il y a quelques semaines au renouvellement des municipalités. Le jour de Sainte-Isabelle, la fête de la reine a été célébrée avec le plus cordial enthousiasme, et l'on a beaucoup admiré la bonne tenue de la garnison passée en revue par le roi, accompagné du duc de Valence, président du conseil, du maréchal Concha, du général Calonge, ministre des affaires étrangères, et d'un brillant état-major.

Turquie.

Les cinq districts de la Canée ont fait leur soumission.
Deux combats ont été livrés dans les envi-

rons de Rélymo. Dans ces deux rencontres, les insurgés ont été complètement défaits.
Les vaincus sont presque tous des Hellènes : parmi eux, on distinguait un grand nombre de jeunes gens que leur costume a fait supposer appartenir aux écoles de la Grèce.
Un navire suspect a été capturé près de la Canée; on a trouvé à bord douze Hellènes, dix barils de sel et cent barils de poudre.
Les insurgés de la province de Candie ont commencé à déposer leurs armes entre les mains de l'autorité militaire.
Les Sphaklotes, au départ du courrier, étaient prêts à remettre les fusils qui leur restaient et les quatre canons que leur avaient envoyés les Hellènes.

Egypte.

L'*Avenir national* a reçu, sur le parlement égyptien (la plus grande nouveauté de ce temps) les informations suivantes :

Les membres de cette assemblée, au nombre de soixante-quinze, seront nommés par les sheikhs des divers villages. Les sheikhs eux-mêmes sont nommés par toute la population. Tout Égyptien sans distinction de religion peut être nommé député. Les fonctionnaires civils et militaires en activité de services sont exclus.

L'élection des membres dans les provinces sera proportionnée à celle de la population : le Caire nommera trois députés, Alexandrie deux, Damiette un. L'élection se fera au scrutin secret. Les votes seront dépouillés à la préfecture en présence des électeurs.

La limite du mandat législatif sera de trois ans. L'Assemblée s'ouvrira cette année-ci depuis le 18 novembre jusqu'au 17 janvier. Les années suivantes, la session commencera le 21 décembre et finira le 21 février. Le vice-roi s'est réservé le droit de convoquer extraordinairement l'Assemblée et de la dissoudre pour faire un nouvel appel aux électeurs.

Le Secrétaire de la rédaction :
JACQUES DE LATOUCHE

COURRIER.

L'empereur Maximilien est-il au Mexique ou en route pour l'Europe? Voilà la question que débattait à l'envi tous les journaux, mais, hélas! sans l'éclaircir.
Nous avons fait part au public de nos conjectures : voici celles de quelques-unes de nos confrères :

Le *Mémorial diplomatique*, d'ordinaire si vite et si bien informé de tout ce qui touche le Mexique, ne sait rien ou ne veut rien dire :

L'intervention officielle des Etats-Unis dans les affaires mexicaines en faveur du prétendant Juárez, au moment même où la France est obligée de rappeler les troupes qui protégeaient l'empereur Maximilien, dérange et affaiblit de nouveau toutes les combinaisons à l'aide desquelles ce souverain aurait pu accepter, avec ses propres ressources, la lutte contre les dissidents. A quel se résoudra-t-elle? Les nouvelles publiées par les journaux américains sont-elles exactes? Nous ne serons pas fixés à cet égard avant une dizaine de jours au moins, et d'ici là le mieux comme le plus sage est d'attendre la confirmation d'événements qui ne sont malheureusement que trop vraisemblables.

Ce n'est pas précisément l'espérance qui respire dans ces lignes ; le découragement dont elles sont empreintes nous dispose à croire qu'au fond le *Mémorial diplomatique* considère malheureusement comme fondés les bruits sur lesquels il refuse de s'expliquer.

Le *Journal des Débats* est davantage, et malgré quelques précautions oratoires, il est affirmatif dans le dernier degré :

Des personnes que nous avons tout lieu de croire bien renseignées affirment que l'empereur Maximilien aurait décidément quitté le sol mexicain, et que le navire qui le rapporte en Europe aurait pris la mer depuis trois jours. Nous ne donnons, bien entendu, cette nouvelle que sous les réserves les plus expresses, bien qu'elle provienne d'une source qui nous inspire toute confiance.

Nous maintenons tout ce que nous avons dit hier sur le caractère de la retraite de Maximilien, si réellement elle s'est accomplie dans les conditions et avec les circonstances que des oui-dire multipliés lui attribuent.

Sur le fonds de l'affaire mexicaine, entrée peut-être à cette heure dans une phase nouvelle, nous ne pouvons que répéter ce que nous écrivions, il y a un mois et demi :

Quoi qu'il advienne, on peut être certain que l'empereur Napoléon ne consentira jamais, à aucun prix, à abandonner le Mexique pour le compte de la France, sans assurer aux intérêts français, de quelque manière que ce soit et par tous les moyens possibles, fussent-ils les plus extrêmes, les garanties les plus complètes.

L'attitude des diètes autrichiennes est digne d'éloges. Elles ressentent douloureusement les épreuves qui ont affaibli la puissance et la gloire de l'Autriche ; mais, tout émus qu'elles sont du souvenir des malheurs publics, elles se montrent résolues à chercher dans un étroit et fidèle accord avec le pouvoir, dans le graduel développement des libertés constitutionnelles, le remède aux désastres récents et à la situation amoindrie et gênée qui en a été la conséquence.

Il n'y aurait pas trop lieu de s'étonner si le roi de Prusse était contraint avant peu de livrer quelque bataille de Sadowa contre la chambre des représentants.

Le premier jour, l'ivresse de la victoire a endormi l'esprit à examen, de critique et de discussion. Mais peu à peu les têtes se sont refroidies ; et après les fêtes patriotiques, après le délire des canons et des drapeaux vaincus, est venu le tour des affaires.

Il est douteux que la chambre fasse un bon accueil au projet d'organisation militaire que caresse le gouvernement ; il est encore plus qu'elle vote en bloc la somme demandée pour les dotations, sans être admise à discuter les titres et les services des personnages qui sont à doter.
Or, on assure qu'un cas où elle ne porterait point jusque-là la déférence envers le roi, elle serait dissoute sans délai ni répit.
A. GRENIER.

L'élection de Saône-et-Loire.

La candidature de M. Boutellier, présentée par le gouvernement aux électeurs de Saône-et-Loire, paraît rallier de plus en plus les sympathies générales.

Parmi les objections qu'on fait à cette candidature de M. Boutellier, il en est une fort étonnante qui ne nous étonne nullement sous la plume de l'*Avenir national*.

M. Taxile Delord, avec tout autant de malice qu'il peut, rappelle qu'en 1837 M. Ponsard, préfet de Saône-et-Loire, combattit M. Boutellier, qui, alors comme aujourd'hui, se mettait sur les rangs. L'*Avenir national* nous fournit le texte même de la circulaire de M. Ponsard :

Le passé de M. Boutellier peut se résumer en quelques mots : « Orléaniste sous le gouvernement de juillet, démocrate sous la République, il a refusé son vote pour la révision de la Constitution, sous la présidence de Louis-Napoléon. Son adhésion au gouvernement impérial a été lente à se produire. Il s'est mêlé aux vainqueurs après la victoire. Vous comprenez assez par là quel caractère d'hostilité présente sa candidature.

Dix ans se sont écoulés, et M. Maslière, qui a succédé à M. Ponsard dans l'administration du département de Saône-et-Loire, recommande M. Boutellier en ces termes aux électeurs :

M. Boutellier a donné des preuves de son dévouement à nos institutions et aux intérêts du département en prêtant un loyal concours au gouvernement et à l'administration. Son attachement à l'Empire est sincère, et c'est dans ces sentiments qu'il se présente aux suffrages des électeurs.

L'*Avenir national* pose là-dessus un grand point d'interrogation. Nous allons lui dire notre sentiment avec une indépendance que ne commande aucune espèce de fondés secrets prussiens, russes ni français. M. Ponsard, aujourd'hui préfet du Haut-Rhin, est un homme distingué, éminent, compté avec raison parmi les capacités administratives les plus remarquables de l'Empire. Eh bien ! M. Ponsard se trompa, il se trompa non pas en repoussant la candidature de M. Boutellier, — il était libre d'avoir ses préférences, — mais en la repoussant par des considérations de cette nature et en payant involontairement un tribut à ce préjugé regrettable qui frappe de suspicion la sincérité d'une opinion, par ce motif qu'elle est nouvelle ou contradictoire avec tels ou tels précédents.

Ce n'est pas un semblable système de gouvernement qui parviendrait jamais à opérer l'unité des esprits et à absorber les vieilles haines dans un grand parti national. L'honorable préfet le sait aussi bien que nous : l'Empire est fait d'alluvions de tous les partis ; l'immense majorité qui l'a fondé sur des bases indestructibles a eu pour appoint les loyales réciprocités de milliers d'hommes que sa popularité et sa gloire ont entraînés dans son courant, et il y a eu de leur part autant de patriotisme à se rendre que d'honneur pour l'Empire à les conquérir.

M. Ponsard voulait dire simplement que M. Boutellier ne lui paraissait pas être suffisamment en conformité de vues avec l'administration sur divers points, pour avoir le droit de réclamer son patronage. Or, en cela nous ne voyons pas bien ce qu'on en pourrait conclure contre M. Boutellier.

Il ne put lui convenir, en 1837, de s'entendre suffisamment avec M. le préfet de Saône-et-Loire; qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est le loyalisme et l'indépendance de son caractère ? Et s'il s'entend mieux avec l'administration de 1866 qu'avec l'administration de 1837, qu'est-ce que cela prouve encore, sinon deux choses : d'abord, qu'il se gouverne selon ses convenances et ses convictions ; en second lieu, que dix ans écoulés ont modifié profondément ou fait disparaître les éléments d'antagonisme, de méintelligence, qui pouvaient exister entre lui et l'administration en 1837. Cela prouvera même, si l'on veut, qu'il s'impose par les sympathies qui l'entourent, par la considération dont il jouit, par la confiance qu'il inspire au pays.

Et après ?...

Mais voici : on demande comment l'administration a pu constater ces sympathies, cette confiance, en l'absence des journaux. Poser cette question, c'est méconnaître que l'administration est exceptionnellement placée pour se rendre compte, autant qu'il soit possible, de la situation morale d'un de ses administrés dans le pays, de la considération dont il jouit, des chances qu'il peut avoir de rallier la majorité des suffrages. L'administration puise les éléments de

son appréciation dans le contact permanent où elle se trouve avec les conseils généraux, avec les conseils municipaux, avec tous les corps constitués, avec tous les hommes qui sont eux-mêmes à un degré quelconque l'expression du sentiment public. Elle ne crée pas les candidatures, elle n'y a aucun intérêt, elle ne ferait qu'y risquer un échec. Elle les reçoit toutes faites des mains de l'opinion, qu'elle voit, qu'elle touche, qu'elle entend, autant qu'elle soit susceptible d'être vue, touchée, entendue.

La contradiction n'est pas absente du débat électoral parce qu'il n'y a pas quatre ou cinq journaux créés pour agiter la contrée, mettre le feu aux esprits et l'alimenter de mensonges, d'insultes, de calomnies et de criarderies de toute espèce. Chaque candidat a le droit d'exposer à ses concitoyens, par écrit, ses vues, ses sentiments, ses opinions, et de formuler publiquement ses objections contre les candidatures rivales.

Au lieu de se faire défendre par des plumes d'occasion, chacun se trouve dans l'obligation de se défendre lui-même et de payer de sa personne, ce qui est une excellente occasion pour les candidats de donner au public la mesure de leur talent et de leur courage. Et puis enfin, des hommes qui se présentent aux suffrages du pays où ils sont nés, où ils ont leur foyer, leur famille, leurs affections, leurs relations, leur existence tout entière, sont-ils si nouveaux et si imprévus qu'il n'y ait rien de plus pressant que de former des sociétés en commandite pour procéder à l'investigation de leurs personnes ?

Non. La notoriété publique, les moyens qu'ils ont de donner aux électeurs toutes les explications possibles, suffisent cent fois à faire autour des candidats toute la clarté nécessaire pour qu'ils soient appréciés et jugés par les électeurs en toute connaissance de cause. Du reste, l'opposition en Saône-et-Loire comme partout, n'a-t-elle pas à sa disposition le *Siecle*, l'*Avenir national*, l'*Opinion nationale*, vingt journaux de Paris prêts, sans aucun doute, à accueillir ses discussions, ses manifestes, et à les répandre par des milliers d'exemplaires dans le département? Est-ce qu'il y a rien de plus simple que de tirer à vue de Mâcon sur M. Havin et sur les autres, qui se cotiseront tout de suite pour voler au secours de la liberté et de la vertu en Saône-et-Loire ?

Ah ! j'oublie qu'il y a peut-être entre ces représentants de la liberté quelque difficulté à s'entendre.

C'est bien fâcheux, mais nous n'y pouvons rien. En attendant, les électeurs nommeront M. Boutellier, candidat du gouvernement, homme de bonne foi, qui ne s'est point précipité dans le parti de l'Empire le premier jour pour avoir des places ; qui a attendu, qui a procédé avec toute la circonspection d'un esprit sincère et loyal, et qui aujourd'hui est hautement et complètement avec l'Empire parce que l'Empire est lui-même avec le pays.

M. Nadaud, le candidat de l'opposition, posera sa candidature pour l'avenir. Il n'est pas d'usage, il n'est même pas bon qu'on réussisse du premier coup. Ce candidat, dit le *Progress* de Lyon, est un « homme jeune et vierge encore dans la politique. » On assure qu'il est intelligent, ardent et content vaincu, et qu'il donne des espérances. Tant mieux ! M. Boutellier, à son âge, en donnait aussi. Nous en donnâmes tons. C'est avec les jeunes gens qui donnent des espérances qu'on fait les meilleurs conservateurs quand la raison est venue, quand l'expérience a mûri les jeunes ardeurs ; quand la virginité des premières illusions a fait place à la fécondité de l'étude, de l'observation et de l'expérience.

ULYSSE PIC.

On lit dans la Patrie :

Plusieurs journaux se sont occupés d'un projet de voyage de l'impératrice à Rome.
D'après nos renseignements, ce voyage n'est nullement arrêté.

Néanmoins, s'il s'exécutait, il ne serait que la réalisation, devenue plus opportune dans les circonstances présentes, d'une pensée déjà ancienne.
En effet, la convention du 15 septembre alarma le sentiment religieux en France. Le gouvernement ne partage pas ces craintes, parce qu'il sait que des deux côtés la convention sera exécutée loyalement. Le voyage de l'impératrice ne serait donc, en ce moment, que la preuve de la confiance dont le gouvernement est animé, et, de la part de l'empereur, un témoignage de profonde sympathie pour la personne du saint-Père. Il ne saurait avoir une autre signification.

Le *Précurseur* fait semblant de nous répondre ; il s'arrange pour que les gens qui ne nous lisent pas croient qu'il nous répond, mais il ne nous répond pas un mot. Il fait une citation, et on croit qu'il nous cite. Pas du tout ; il prend à côté de l'argument, il ne cite rien. Il écrit cent lignes sans trouver un mot à repaître de la brochure Van de Weyer, tandis que toute la question est dans la brochure Van de Weyer, qu'il s'agit de la brochure Van de Weyer, et que les déclarations de M. Van de Weyer, approuvées par le roi et formellement insérées

au *Moniteur officiel* de Bruxelles, sont le point de départ, le sujet et la clef de tout le débat.

L'*Echo du Parlement*, qui a trouvé vingt colonnes à dépenser en personnalités grotesques à notre adresse, n'a pas une ligne sur cette affaire ; il reste muet. Pas un de ces journaux belges si vaillants au début ne souffre mot. Nous avons levé là, comme on dit vulgairement, un lièvre qui les a bruités. L'*Indépendance*, si bouche close ; la *Paire*, bouche close, silence universel. Le *Précurseur*, qui a eu l'imprudence de toucher à cette affaire, s'en tire comme il peut, gambade autour de la question et s'arrange de façon qu'il est impossible à ses lecteurs de savoir même de quoi il s'agit.

Nous avons écrit un article exprès pour faire cesser toute confusion, pour bien établir que nous distinguons essentiellement entre la Belgique vraie, la Belgique qui est les os, la chair et le sang du pays, et quelques groupes plus ou moins officiels qui ont hérité des conceptions séniles du roi Léopold. Forçant les mots, pour être mieux compris, nous avons déclaré que, si cette idée d'une Belgique devenant la tête d'une nouvelle alliance contre la France avait essayé de prendre un corps, durant la dernière visite des Anglais, en se promenant avec eux, bras dessus, bras dessous, en écharpe et en éperons, la nation considère tout cela comme une mascarade.

Eh bien ! le *Précurseur* fait, de son côté, un nouvel article pour établir une fois de plus que la Belgique s'apprête à marcher contre la France et que la terreur nous fait divaguer. « Nous nous sommes promenés à Bruxelles avec les Anglais, dit le *Précurseur* : donc nous avons corrompu les Anglais, donc nous voulons prendre Lille, etc. » Le *Précurseur* dit nous, il se met en cause. Eh non, ce n'est pas vous ! Le jour où vous auriez de ces velléités, on vous roulerait dans une couverture et on vous emporterait comme fit à un chasseur Chasteler un commis-voyageur de Saint-Quentin ! Vous êtes, vous, comme tous les autres, un morceau de papier ; vous ne rimez à rien ; vous venez d'être battus et conspués aux élections par les Anversois ; vous êtes des plaisantins ; la discussion n'est pour vous qu'une farce, et vous prouvez une fois de plus que, comme nous l'avons dit cent fois, ce peuple honnête, loyal, laborieux, Français jusqu'au bout des ongles, est depuis plus de trente ans berné, mystifié et exploité par des farceurs.

PIERRE GAURAN.

Nous avons dit dernièrement que la seule difficulté restant à aplanir pour la conclusion définitive du traité de commerce franco-autrichien avait trait à des réductions de taxe, demandées par les délégués français, dans le tarif sur les soieries et les porcelaines.

Nous laissons entendre que les concessions faites par la France sur d'autres articles donneraient à ces réductions.

Aujourd'hui le *Mémorial diplomatique* nous annonce, sur la foi de ses correspondances de Vienne, que le gouvernement autrichien a compris l'opportunité d'accorder les réductions réclamées par les délégués français dans le tarif sur les soieries et porcelaines.

Rien ne s'oppose donc plus à la conclusion du traité de commerce entre les deux pays.

L'empereur François-Joseph a nommé à cet effet comme premier plénipotentiaire M. le baron de Beust, ministre de la maison impériale et des affaires étrangères, et comme second plénipotentiaire M. le baron de Wallersdorf, ministre du commerce. M. le duc de Gramont, ambassadeur de France à Vienne, et M. Herbet, ministre plénipotentiaire de première classe et directeur des affaires commerciales et consulaires au ministère des affaires étrangères, remplissent les fonctions de premier et de second plénipotentiaire pour la France.

Le traité se signera à Vienne ; M. Herbet doit partir prochainement pour cette ville, où les deux autres délégués français, MM. Barbier et Ozenne, doivent le précéder.

CHARLES DUCHER.

L'empereur a reçu les adresses de remerciement votées par les communes dont les noms suivent, et auxquelles Sa Majesté avait envoyé par ses aides de camp des secours et des consultations à la suite des inondations :
Ebreuil (Allier).
Molompize (Cantal).
La Chapelle-sur-Loire. — Chezelles. — Chânon. — Cimsis. — Cravant. — Crissay. — Faye-la-Vinasse. — L'Isle-Bouchard. — Ingrandes. — Léré. — Luzé. — Neuil. — Nourâtre. — Poë. — Pouzay. — Restigny. — Rilly. — Rivarennes. — La Roche-Clermault. — Saint-Benoist. — Saint-Patrice. — La Tour-Saint-Gelin. — Villandry (Indre-et-Loire).
Vorey (Haute-Loire).
Ameu. — Varades (Loire-Inférieure).
Ouzouer-sur-Loire (Loiret).
La Ménitrie. — Saint-Clément-des-Lèves. — Saurmur. — Le bureau de bienfaisance de la ville de Saurmur (Maine-et-Loire).
La Charité. — Charrin. — Cosne. — Cours-les-Corneilles. — Myennes. — Nevers. — Neuvy. — Saint-Hilaire-Fontaine. — Saint-Père. — La Celle-sur-Loire (Nièvre).
Souppes (Seine-et-Marne).
(*Moniteur*.)

PETITE GAZETTE.

Le ministre de l'intérieur est venu de Compiègne pour assister à l'enterrement de M. Boilly. Il doit repartir après la cérémonie.

Nous apprenons d'un coup quatre morts : de M. de Barante, l'historien des ducs de Bourgogne, le grand écrivain ; du docteur Trou-

seau, le célèbre médecin des enfants ; de M. Boilly, du *Constitutionnel* ; de M. Louis de Cormenin, fils de M. de Cormenin. Ces quatre morts ont été presque simultanés.

Encore une mort : Gavarni, le grand dessinateur. Nous prévenons ses amis et ses admirateurs que ses obsèques auront lieu demain dimanche, à midi, à Auteuil. La maison mortuaire est rue de la Réunion, 12 bis.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons également la mort de M. Victor Chauvin, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.

L'*Indépendance belge* raconte que le comté de Wexford (Irlande) vient d'envoyer à la chambre des communes le député le plus extraordinaire qui ait jamais siégé dans une assemblée. Il s'appelle Arthur Macmurrough Cavanagh, il n'a ni bras ni jambes. Des moignons de six pouces de longueur remplacent ces dernières. Quant aux bras, ce sont des appendices de trois pouces tout au plus. Cela l'empêche pas M. Cavanagh d'être un excellent cavalier, un hardi chasseur, un dessinateur excellent et un sportsman des plus distingués. Il a d'ailleurs le torse et le buste magnifiques, et la Providence l'a doué d'une intelligence hors ligne. Il monte à cheval assis dans un panier, et il faudra qu'on le porte à la chambre des communes, où il devra parler debout sur un banc pour qu'on puisse le voir.

On se demande comment la chambre s'y prendra pour autoriser M. Cavanagh à se faire porter dans son enceinte, dont l'accès est défendu à tout profane.

Le nouvel élu de Wexford est propriétaire d'une immense fortune et jouit d'une grande popularité en Irlande. Il écrit en tenant la plume entre ses dents. Son entrée au parlement ne peut manquer de causer une très-vive sensation.

Nous avons déjà vu qu'un électeur belge coûtait en moyenne 100 fr. La concurrence a fait baisser les prix. Ils sont descendus à cent sous.

La *Patrie* nous raconte que, dans une commune, il y avait 43 électeurs à acheter pour faire une majorité. Ils ont coûté régulièrement cent sous par tête ; c'était un prix fait comme pour les petits pâtés.

Nous savons, de notre côté, que des votes avaient été antérieurement payés aussi 5 fr. à Louvain.

Il y a au *Salut public*, de Lyon, un chroniqueur, M. Linossier. Il cite aujourd'hui un certain nombre de strophes de M. Amédée Pommier et il assure qu'il a emprunté ces strophes à M. Laurent Pichat, lequel avait pris la peine de les trier lui-même dans les six mille vers du poème, pour le *Phare de la Loire*. Cela faisant, M. Linossier se plaint qu'on traite un peu lestement sa propre chronique ; que la *Liberté*, entre autres, le pille sans le citer, et qu'on ne partage pas à son égard la *probité* dont il use à l'égard de ses confrères.

Or, ce n'est pas au *Phare de la Loire* que M. Linossier emprunte, comme il l'affirme, les vers qu'il cite ; il les emprunte au *Pays*. La preuve qu'il les emprunte au *Pays*, c'est que certains mots que M. Laurent Pichat avait cru devoir laisser subsister, le *Pays* les avait remplacés par des points, et qu'ils sont aussi remplacés par des points dans la reproduction de M. Linossier. Une autre preuve, c'est que, dans une strophe citée tout entière par M. Laurent Pichat, le *Pays* avait supprimé un vers qui lui paraissait par trop choquant, et que la même suppression se retrouve dans la reproduction de M. Linossier.

Cela ne prouve pas assurément que M. Linossier ne soit pas un homme d'esprit, un écrivain estimable ; mais cela prouve qu'il prend mal son temps pour vanter sa *probité littéraire*, lorsqu'il présente comme pises par lui dans le *Phare de la Loire* des choses qu'il a puisées dans le *Pays*, telles que le *Pays* les a arrangées, et tout cela pour n'avoir pas l'air de citer de troisième main.

L'Angleterre a des champions de terre et des champions d'eau. Avant hier, il s'agissait du *championship*, ou titre de champion pour la Tamise.

Ce titre est possédé actuellement par Robert Chambers, de Newcastle. Le fameux rameur Joseph Sadlers, de Londres, voulait le disputer. On prit champ. Le point de départ était Putney et le point d'arrivée Mortlake. Chambers a gagné, au milieu des *hurras* des charbonniers de Newcastle, tandis que les *Londoniens* avaient un peu l'oreille basse.

Mais la fortune et les flots sont changeants. Il faut que Chambers s'entretienne en bon état pour distancer encore Sadlers et les autres compétiteurs l'année prochaine. Il faut qu'il mange du bon gros bœuf, comme dit Molière, qu'il y joigne du bon porter. Mais pas d'excess ! Le *championship* condamne à la vertu.

Letter est pris ! Letter est pris ! Tel est le cri qui retentit à Constantinople et dans les ateliers des librettistes.

Un télégramme envoyé le 8 au *Courrier d'Orient* apprend que le capteur est le gouverneur d'Ismit, Hassan Tahzin pacha ; mais que de fatigues il a dû supporter pendant quinze jours, que de nuits passées sur la dure, approchant peu à peu du repaire du brigand, déjouant sa police, resserrant de plus en plus le cercle qui enfermait la proie, jusqu'à ce qu'un dernier moment, à un signal, tous les soldats de Hassan Tahzin pacha se sont levés, et d'un saut ont été dans la caverne !

Si Letter veut faire ses Mémoires, raconter toutes ses bonnes et mauvaises actions, toutes les rosiers qu'il a dotés, tous les scélérats qu'il a punis, tous les honnêtes gens qu'il a dévalisés, il trouvera un éditeur à Constantinople et même à Paris.

Le *Courrier d'Orient* d'aujourd'hui annonce encore que Damas va nous envoyer de magnifiques produits pour l'Exposition de 1867. C'est une bonne nouvelle, mais d'un autre côté nous apprenons qu'un Turc, à Toulcha, un é-

toyen influent se permet de lever des impôts pour son compte. Ce n'est pas là pour la Turquie un moyen d'améliorer ses finances.

Les journaux annoncent que M. Agathon deffand, directeur des télégraphes, a reçu de la Russie l'ordre de Stanislas. Personne n'a été surpris.

Une société de secours mutuels pour les cochers de maisons bourgeoises vient de se fonder et a été autorisée par arrêté du ministre de l'Intérieur.

Cette société, dont le siège est à Paris, rue de Miromesnil, 16, a pour but d'améliorer la condition morale et matérielle des cochers; de protéger ses adhérents contre les éventuels accidents inhérents à cette profession et d'amener leur bien-être au moyen de l'épargne.

Les travaux de la salle du théâtre du Mystère n'étant pas complètement terminés, l'ouverture ne pourra avoir lieu que lundi. Ce spectacle promet un intérêt très-vif et très-original.

J. AUBERT.

LIVRES.

Les Mémoires d'un Enfant sont de Mme Michelet. On avait déjà senti sa main à toute émue dans l'Insecte. Elle était aussi dans l'Oiseau, la Mer. Nous n'avons pas encore en ce temps d'ouvrir le livre. En voici la préface, sous la forme d'une dédicace à M. Michelet:

A MON MARI.

Voilà ce récit que tu m'as souvent demandé, et que pour toi j'ai trouvé doux d'écrire. De mon enfance, déjà lointaine, l'Oiseau n'a pris que les souvenirs, et le veau avait tout: aspirations, rêves et tristesses.

« Regarde donc, ce passé, parfois voilé de pleurs, mais présent surtout une chose mûre, vraiment digne de toi. Avec mon cœur d'enfant, prends le cœur de mon père que je mets ici, dans ce petit livre.

« En celui que j'ai tant aimé, déjà c'était toi que j'aimais. »

Voici le déluge des almanachs qui commencent. L'éditeur Collignon, qu'il ne faut pas confondre avec le cocher de ce nom, en publie à lui tout seul trois: un mauve, un bleu, un couleur de feu: Almanach de la Bourse, Almanach de Napoléon, Almanach musical. Celui-ci se recommande par le nom de ses auteurs, Moléri et Oscar Coimant.

Ces petites publications témoignent d'un progrès immense dans la gravure populaire. Que nous sommes loin du bonhomme Mathieu Laensberg, avec son chapeau pointu et son télescope!

Déjà le Tour du Monde, par Edouard Chartet, met à la portée des lecteurs les plus modestes les chefs-d'œuvre du Tour du Monde. Le jour n'est pas éloigné peut-être où, grâce au progrès, qui ne tient plus même compte du temps, nous verrons descendre jusqu'aux mains des enfants de l'artisan les merveilles du crayon de Doré lui-même, et où les enfants des Ecoles primaires apprendront à lire dans ces magnifiques Fables de Lafontaine que ce grand artiste a illustrées pour la maison Hachette.

De très-belles gravures, d'un fini exquis, d'une pureté et d'un relief admirables, sont celles du beau livre de M. de Lescure, Jeanne d'Arc, publié par l'éditeur Ducrocq. Traité par M. de Lescure avec une élégance et un talent qui le font paraitre neuf, même après avoir exercé les plumes les plus brillantes, ce sujet est complété comme il ne l'avait jamais été par le crayon si pur et si dramatique de Léopold Flament.

AUBERT.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Le musée de Lyon possède une pirogue qui provient des graviers du Rhône, près du pont Corron, dans le département de l'Ain. Elle a douze mètres cinquante centimètres de long. Créusée dans un seul tronç de chêne, ses extrémités vont en s'arrondissant, et deux contre-forts laissés au milieu, à même du bois, con-

solident l'intérieur. A quelle époque de l'histoire se rapporte ce grossier appareil de navigation? La science reste muette sur ce point. Toutes les anciennes barques du même genre, qu'on a retrouvées dans les lacs de la Suisse et sur plusieurs points de la France, ne présentent rien, dit le rédacteur scientifique de la Patrie, qui indique la période humaine à laquelle elles appartiennent. Remontent-elles à l'époque pré-historique? Sont-elles d'une date relativement récente? Proviennent-elles des Celtes, des Scandinaves ou tout bonnement des Gaulois? On n'en sait rien.

Elles ressemblent, à s'y méprendra, aux barques des sauvages de l'Océanie, de l'Amérique et de l'Afrique, c'est-à-dire qu'elles consistent en un tronç d'arbre plus ou moins artistement creusé, soit par le feu, soit à l'aide d'outils inconnus.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Le centre de la nef sera occupé par une colonnade en fonte supportant les arbres de transmission qui communiqueront le mouvement aux machines. Sur toute la longueur de cette colonnade sera disposé un passage d'où l'on pourra embrasser du regard la série des appareils en action.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

gallery est la grande nef des machines, dont la largeur entre les appuis est de 35 mètres, et la hauteur sous-ciel de 25 mètres. Elle est percée de larges et nombreuses baies qui laissent entrer à flots la lumière. Les piliers qui la supportent font saillie sur la toiture; ils sont couronnés de motifs de décoration qui varient heureusement l'aspect de l'ensemble, surtout lorsque toute cette masse métallique sera revêtue de tons de peinture qui en détacheront nettement les détails.

Le centre de la nef sera occupé par une colonnade en fonte supportant les arbres de transmission qui communiqueront le mouvement aux machines. Sur toute la longueur de cette colonnade sera disposé un passage d'où l'on pourra embrasser du regard la série des appareils en action.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Extérieurement à la grande nef sont disposés un promenoir couvert et une galerie affectée à l'exposition des aliments à tous les degrés de préparation. Intérieurement à la même nef, sont d'autres galeries construites également en fer et en fonte; puis viennent la galerie des beaux-arts et celle d'archéologie, qui sont bâties en maçonnerie. Quant à la cour intérieure, qui est entourée d'une élégante marquise, elle sera transformée en un jardin qu'abritera un vaste velum où les visiteurs trouveront un abri contre la chaleur et les rayons du soleil.

Vaillant, frappé de cinq coups de couteau, deux à la figure, deux au bras gauche et un à la poitrine, avoué par le sang qui coulait de la blessure qu'il avait reçue au-dessus de l'œil, frappé sans relâche par ces misérables, tomba sur les genoux, et fut alors obligé de lâcher celui qui l'avait arrêté, et il alla infailliblement être tué ainsi que son camarade par ces forcenés, indignes du nom d'homme, sans l'arrivée providentielle de plusieurs soldats d'infanterie qui, bien que sans armes, n'étant pas de service, n'hésitèrent pas à se porter au secours des gendarmes et réussirent à les délivrer et à arrêter plusieurs de ces marins.

Ces derniers ont été mis aux fers, à bord du transport de l'Etat la Loire, et quelques civils ont été soupçonnés de complicité ont également été arrêtés et conduits à la gendarmerie.

M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction sont arrivés à Saint-Nazaire et ont procédé à une enquête qui, nous l'espérons, mettra bientôt entre les mains de la justice les auteurs de ce lâche attentat.

On nous dit que le brigadier Vaillant, malgré la gravité de ses blessures, est dans un état relativement assez satisfaisant, et que ses jours ne sont pas en danger.

(Journal de Saint-Nazaire.)

Un chemin de fer arrêté par des voleurs. — Voici un fait de banditisme qui fait fremir.

On mande de Louisville à la date du 8 novembre: Le train parti d'ici hier à cinq heures de l'après-midi pour Nashville a été criminellement arrêté hors de la voie à Sing-Sing-Creek. Le mécanicien a été gravement blessé, et, aux dernières nouvelles, le chauffeur n'avait pas été retrouvé. Le wagon de l'express et celui des fumeurs ont été brûlés et les voyageurs ont été dévalisés.

(Journal de Saint-Nazaire.)

Franklin (Kantucky), 8 novembre. De nouveaux renseignements sur le crime du chemin de fer de Louisville et de Nashville font savoir que le train a été arrêté à six heures, à deux heures, à trois milles et demi de cette ville, par une bande de voleurs au nombre de dix à douze. La machine a roulé deux fois sur elle-même en tombant d'un talus de trente pieds de haut. Le messageur de l'Adams express a failli être brûlé viv.

Après avoir volé aux voyageurs des valeurs évaluées à 2,500 dollars en argent, monnaie, bijoux, etc., les brigands ont quitté la place, s'enfuyant dans la direction de l'est. Ils avaient levé le cri de victoire et étaient déguisés de manière à ne pouvoir être reconnus. Une troupe de gens armés sont partis ce matin à leur poursuite.

Voilà assurément un des crimes les plus atroces qui aient été commis depuis longtemps. Par un miracle singulier, aucun des voyageurs n'a été blessé grièvement; mais les malheurs possibles en pareil cas sont incalculables. Nous ne nous occupons pas pourtant de l'on s'en émeuve beaucoup ici, et nous gagnons presque que demain on n'en parlera plus.

(Courrier des Etats-Unis.)

Une fiancée récalcitrante. — Il y a quelques jours, raconte le Wak-Feld Journal, un couple allait être uni dans l'église de W. K. Field. Le fiancé était un ouvrier mineur, et, selon toute apparence, l'un de plus grossiers et des plus ignorants de sa classe; la future le valait sans en être le rapport.

La cérémonie commença. Au moment où le ministre lit la question d'usage « Consentez-vous à prendre cette femme pour épouse légitime? » l'homme se tourna vers la femme et, à la stupeur de l'officiant, lui demanda froidement: — Me cérez-vous les bottes?

La fiancée n'avait pas encore répondu à cette question, faite à trois reprises, et chaque fois sur un ton plus élevé, que le ministre, revenant de son étonnement, ordonna au couple de sortir de l'église.

Cette injonction fut aussi inattendue pour le fiancé que l'incartade de celui-ci l'avait été pour le desservant, mais elle eut pour effet de le rappeler au sentiment de sa position, et il supplia le clerc d'intercéder pour lui auprès de l'officiant, promettant que tout irait bien.

Il n'était, dit-il, en aucune façon un homme sans éducation, et ne savait en quoi il avait pu manquer aux convenances.

Le fait était qu'il avait en sa fiancée de sérieuses discussions au sujet du tirage des bottes, et qu'il avait juré de ne l'épouser qu'à la condition qu'elle se chargerait de ce soin.

Le ministre se décida à reprendre le cérémonie, et, après avoir lu aux conjoints un discours sur la solennité de la circonstance, il les unit pour toujours, ajoutant indéfiniment leur contrat.

Espérons que, lorsqu'elle sera reprise, ajoute le Wakefield Journal, la botte ne jouera pas un rôle important dans la discussion.

Un sinistre maritime. — On écrit de Scheveningue (Hollande) au Journal d'Amster: « Le 19 novembre, notre population a été témoin d'une dramatique et douloureuse catastrophe. Un navire monté par dix marins s'est englouti devant notre plage, sans qu'il ait été possible de porter secours aux malheureux en détresse, qui, pendant deux longues heures, ont rempli l'air de leurs cris d'angoisse.

« Le matin, vers sept heures, tandis qu'il soufflait tempête du nord-ouest, un brick an glais, jeté à la côte, a touché sur un banc de sable, à une distance trop grande du rivage pour que les fustes porte-amarrés qu'on lançait vers lui eussent réussi à l'éteindre.

« Tandis que des essais, malheureusement infructueux, étaient tentés avec ces fustes, on mit à la mer, à plusieurs reprises, des canots de sauvetage, mais chaque fois des vagues énormes les rejetèrent sur la plage. Les sauveteurs se sont épuisés ainsi pendant deux longues heures. Durant ce temps, les naufragés se tenaient cramponnés dans les haubans, criant et agitant les bras.

« A neuf heures, le navire sombrait et les mâts tombèrent dans la mer furieuse, entraînant avec eux les infortunés marins.

« Quelques instants après deux d'entre eux étaient jetés sur la plage complètement inanimés. On les transporta à la digue, dans l'hôtel des Bains, où leur progéniture des soins aussi intelligents qu'empresés.

« On ne put rappeler à la vie un des noyés, qu'à ses habits on a cru reconnaître pour le capitaine, mais l'autre marin ouvrit un instant les yeux, et on espère le sauver. On a compris par le peu de mots obtenus à grand peine de ce malheureux que le brick naufragé était le Mary-Ayle, capitaine Richard Touis.

« Dans la matinée il ne restait plus de ce beau bâtiment que quelques épaves, éparées ça et là sur le rivage.

Charbonnier est maître chez lui. — M. V..., originaire de Saint-Fleur, marchand charbonnier, donna avant-hier soir une soirée musicale et dansante. La réunion était nombreuse, ni hommes ni femmes, tous Aveuglants, fait remarquer le Droit. La musique glapissait et les bourgeois allaient leur train. Le propriétaire de la maison, qui habite le premier étage, fut épouvanté de ce vacarme et alla se plaindre au poste de police voisin, alléguant que ces danses ébranlaient son immeuble.

Les sergents de ville arrivèrent et firent part de ces plaintes à M. V... Le charbonnier répondit qu'il était maître chez lui, qu'il ne se plaignait pas quand on dansait sur sa tête pendant les bals que donnait le propriétaire, et qu'il avait tout comme un autre le droit d'inviter ses amis à une soirée.

Ces raisons ont paru assez plausibles aux sergents de ville; ils ont déclaré au propriétaire qu'ils ne pouvaient prendre sur eux d'interdire cette soirée, et qu'il eût à s'adresser au commissaire de police.

Et le bal a continué.

Un assassin précoce. — Mardi matin, Sheffield a été le théâtre d'une scène horrible. Un apprenti de 18 ans est mort, assassiné par son camarade. Voici comment le fait s'est passé.

M. Draper, marchand de draps, avait un grand nombre d'apprentis. Les deux plus jeunes s'appelaient un Henri Gabbitts, âgé de 16 ans, l'autre Arthur Allen, âgé de 18 ans. Les deux apprentis couchaient dans la même chambre. Lundi soir, rien dans le maintien de Gabbitts ne faisait prévoir ses projets sinistres. Le lendemain matin, il vint frapper à la porte et dit: — J'ai tué Arthur.

— Quel? — J'ai tué Arthur, c'est pour me venger. — Que voulez-vous dire? répond encore M. Draper.

— Je l'ai frappé à coups de marteau et à coups de couteau.

M. Draper s'élança vers la chambre des deux apprentis et trouva Allen couché dans son lit dans une mare de sang. Il n'était pas complètement mort. Mais le médecin appelé fit de vains efforts pour le sauver.

Gabbitts a dit qu'il avait tué son camarade à cinq heures et demie en le frappant avec un marteau et avec un couteau. Ensuite il avait voulu se livrer à la justice, mais pensant qu'on ne le voudrait pas croire, il revint chez son patron le lui dire, et retourna à la police se livrer.

Gabbitts est le fils d'un peintre de Hall; Allen est fils d'un chirurgien de Gainsborough, mort récemment.

La justice à la Jamaïque. — Un des officiers qui ont joué un rôle dans les massacres qui ont eu lieu en Jamaïque, sous le gouvernement de M. Eyre, M. Ramsay, a été traduit, à la Jamaïque, devant un jury. Le meurtre pouvait être spécifié, la victime était connue, et il n'y avait guère de doute possible sur la culpabilité.

Un noir, nommé Marshall, avait été arrêté parce qu'il se trouvait pas muni d'un passeport, et M. Ramsay l'avait condamné à recevoir des coups de fouet. Pendant l'exécution de ce cruel supplice, le malheureux négre M. Ramsay y vit une menace, et, sans autre forme de procès, le fit pendre.

Quand le procès eut été fini, le juge d'instruction Ker fit observer que si la loi martiale autorise l'emploi de la force, dans une certaine mesure, pour dompter une résistance ouverte, elle ne sanctionne cependant pas la cruauté et le mépris sans scrupule de la vie humaine. Il ajouta que les dépositions des témoins justifiaient une sévère enquête. Néanmoins le jury, composé de blancs, se refusa à une enquête complète et prononça une ordonnance de non-lieu.

Une pareille décision confirmée tout ce qu'on a pu dire de plus sévère contre l'administration de la justice ou plutôt le déni de justice, tel qu'il est organisé à la Jamaïque.

Il en résulte pour le gouvernement anglais, dit le Daily News à ce propos, l'obligation de rendre responsable M. Eyre, qui a couvert de son autorité de pareils actes. (International.)

— J'ai tué Arthur, c'est pour me venger. — Que voulez-vous dire? répond encore M. Draper.

— Je l'ai frappé à coups de marteau et à coups de couteau.

M. Draper s'élança vers la chambre des deux apprentis et trouva Allen couché dans son lit dans une mare de sang. Il n'était pas complètement mort. Mais le médecin appelé fit de vains efforts pour le sauver.

Gabbitts a dit qu'il avait tué son camarade à cinq heures et demie en le frappant avec un marteau et avec un couteau. Ensuite il avait voulu se livrer à la justice, mais pensant qu'on ne le voudrait pas croire, il revint chez son patron le lui dire, et retourna à la police se livrer.

Gabbitts est le fils d'un peintre de Hall; Allen est fils d'un chirurgien de Gainsborough, mort récemment.

La justice à la Jamaïque. — Un des officiers qui ont joué un rôle dans les massacres qui ont eu lieu en Jamaïque, sous le gouvernement de M. Eyre, M. Ramsay, a été traduit, à la Jamaïque, devant un jury. Le meurtre pouvait être spécifié, la victime était connue, et il n'y avait guère de doute possible sur la culpabilité.

Un noir, nommé Marshall, avait été arrêté parce qu'il se trouvait pas muni d'un passeport, et M. Ramsay l'avait condamné à recevoir des coups de fouet. Pendant l'exécution de ce cruel supplice, le malheureux négre M. Ramsay y vit une menace, et, sans autre forme de procès, le fit pendre.

Quand le procès eut été fini, le juge d'instruction Ker fit observer que si la loi martiale autorise l'emploi de la force, dans une certaine mesure, pour dompter une résistance ouverte, elle ne sanctionne cependant pas la cruauté et le mépris sans scrupule de la vie humaine. Il ajouta que les dépositions des témoins justifiaient une sévère enquête. Néanmoins le jury, composé de blancs, se refusa à une enquête complète et prononça une ordonnance de non-lieu.

Une pareille décision confirmée tout ce qu'on a pu dire de plus sévère contre l'administration de la justice ou plutôt le déni de justice, tel qu'il est organisé à la Jamaïque.

Il en résulte pour le gouvernement anglais, dit le Daily News à ce propos, l'obligation de rendre responsable M. Eyre, qui a couvert de son autorité de pareils actes. (International.)

Une victime de la chasse. — Le Journal de Ham donne les renseignements suivants sur un malheureux accident arrivé dernièrement sur un Anceby, près de Roye:

M. Joly, lieutenant au 31^e de ligne, était en congé dans sa famille, dans la matinée du 3 de ce mois, il sortit pour chasser; il rentra chez lui en passant par un ancien puits abandonné, situé non loin de son habitation, et dont il connaissait l'existence.

L'office du puits était recouvert de ronces et de broussailles; on suppose que, lancé à la poursuite du gibier, il aura oublié la présence du puits à cet endroit. M. Joly était accompagné de son chien. La pauvre bête se tint près de l'office, attendant son maître; combien de temps y resta-t-il? C'est ce que l'on ignore.

L'animal, ne le voyant pas revenir, courut à la maison. Mlle Joly, surprise de le voir seul, l'interrogea; la pauvre bête poussa des hurlements, tira sa maîtresse par la robe et l'entraîna vers le puits. Mlle Joly vit alors un fuyant en travers de l'office, retenu par les ronces; elle se pencha et vit traverser alors l'esprit: « Mon pauvre frère, s'écria-t-elle, c'est ce que tu serais si? — Oui, lui répondit le fond de l'abîme l'infortuné chasseur.

Elle poussa des cris qui sont entendus du voisinage, on se hâta, on s'empressa, bientôt trente personnes sont réunies autour du puits.

Parmi elles sont deux puits; on les invite à descendre, ils hésitent, ils craignent de descendre, l'un d'eux, le lieutenant, du fond du puits, entend leur hésitation: Ne craignez rien, dit-il, il n'y a pas de mauvais air. N'importe, ils refusent de descendre.

Dans quelques années devait se trouver le malheureux Joly, entendant ainsi lui marcher un secours! Enfin on lui donna une échelle attachée à une corde; il descend l'assurance qu'il pourra ainsi remonter; l'espoir de la délivrance soutient son courage; il se

DEUX HEURES. — La réaction qui s'est produite hier continue, et comme presque toutes les semaines dans le courant desquelles a eu lieu un mouvement de hausse sensible, celle-ci semble devoir finir au-dessus des plus hauts cours.

Il n'y a guères que la rente, du reste, qui soit plus faible qu'hier, et c'est elle qui avait souffert le plus. Celles des autres valeurs, sur lesquelles il y a une large spéculation furent et furent, déjà dans la dernière Bourse, se tenaient aux environs de leurs derniers cours.

La 1^{re} cote des fonds anglais a apporté les consolidés de 80 3/4 à 81 1/2, en hausse de 1/2. Sur les autres quarts des départements, le 3 0/0, subsistant le contre-coup de notre Bourse d'hier, se traitait de 69 5/8 à 69 7/8.

L'ouverture s'est faite à 69 60, mais les réalisations continuant, la rente est descendue à 69 50. Elle varie entre ce cours et 69 53.

La rente italienne se tient de 56 1/4 à 56 1/2. Le Mobilier a touché 58 50, et a été ramené ensuite de 59 50 à 58 7/8; le Mobilier espagnol est immobile sur 312 50, l'immobilier se négocie de 381 50 à 390.

crampone à l'échelle, il remonte; bientôt il sentes forces l'abandonner. — Hélas! vous dit-il, mais, arrivé à 15 mètres environ de l'orifice, il lâcha l'échelle et retombe lourdement dans le gouffre.

« Un cri d'horreur s'échappa de toutes les bouches. Le malheureux se vit précipiter dans l'abîme, mourir avec celui qu'on ne veut pas sauver! Enfin arrive un brave villageois du nom de X..., père de quatre enfants; il se fait rendre compte de l'accident; aussitôt il veut être descendu, il se fait attacher à une corde, et bientôt il est au fond du puits.

« Quelques instants après, il remonta le lieutenant donnant encore signe de vie. Transporté chez lui, M. Joly reprend ses sens, mais il comprend son état : « Secur, dit-il, je vais mourir. » Hélas! une heure après, il expira; une hémorragie interne avait déterminé la mort.

« Ses nombreux amis l'ont accompagné à sa dernière demeure; une foule immense, émue, recueillie, suivait le cortège. Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Paillard, de Gueugny, et l'autre par M. Loisel, d'Andechy; ils expriment les regrets qu'inspire la perte d'un homme aimé, élevé si jeune à un si bel avenir. »

En vente chez Michel Lévy frères, éditeurs, rue Vivienne, 2 bis, et boulevard des Italiens, 15, à la Librairie Nouvelle, Nouvelle avenue, par A. de Pontmartin, 3^e série, 1 vol. gr. in-18; prix, 3 fr. L'ouvrage, par Aurélien Scholl, 1 vol. grand in-18; prix, 3 fr.

FONDS AMÉRICAINS
M. Sébastien de Neuville, 8, place de l'Opéra, a l'honneur de prévenir les porteurs de fonds américains qu'il achète et vend ces fonds et paie les coupons trente jours avant l'échéance.

La nouvelle maison Old England est ouverte, 10, rue Neuve-des-Capucines. Les bas et les chaussettes anglais sont bien jolis.

PAS DE CREDIT.
On recommande aux économistes SAVIGNY, tailleur, 47, r. Nve-Petits-Champs; il fait 15/9 esc. Pour tous les articles non signés: J. BARATON.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES DEPOTS ET COMPTES COURANTS.
Obligations hypothécaires
DU
VICE-ROI D'EGYPTE.

Ces obligations, au porteur, font partie de l'emprunt 70/0 créé en janvier 1886 au capital nominal de 84 millions; elles sont remboursables à 500 francs en quatorze ans, par voie de tirage au sort (un tirage tous les six mois).

Le prochain tirage sera fait le 27 du présent mois de novembre.
Chaque obligation rapporte 35 francs d'intérêt annuel par Coupons semestriels de 17 fr. 50 cent., exigibles le 7 janvier et le 8 juillet, à Paris, à Marseille et à Londres.

Les intérêts et les remboursements de ces obligations sont garantis par une hypothèque sur 153,000 hectares de bonnes terres en culture.

Le remboursement à 500 francs dans un délai rapproché, un Tirage d'essai à quelques jours et la jouissance actuellement acquise de quatre mois de coupon, tous ces avantages combinés font que, prises à 300 francs, les Obligations hypothécaires du Vice-Roi constituent un placement à 12 0/0 d'intérêt par an.

Les personnes qui, sans frais, désirent obtenir de ces Obligations à ce prix de 300 francs et profiter du tirage du 27 novembre, voudront bien adresser promptement leurs demandes et les fonds à la Société anonyme des Dépôts et Comptes courants, 3, rue Méharis.

Les Titres définitifs au porteur seront délivrés à l'instant même.

Le mode d'abonnement le plus simple et le plus prompt est un mandat sur la poste ou un effet à vue sur une maison de Paris, à l'ordre de l'administrateur du Pays.

On est prié de joindre à toutes les demandes de rachat, ainsi qu'aux demandes de changement de domicile, la dernière bande d'adresse rectifiée, s'il y a lieu.

TRIBUNAUX.
Voici la liste des jurés désignés par le sort pour les assises de la Seine, qui s'ouvriront le samedi 27 décembre sous la présidence de M. le conseiller Camusat-Busserolles :

Jurés titulaires. — MM. Diebary, docteur en médecine; de Villare, fabricant de chaudières; Gérard, chef du matériel de l'industrie, au palais de l'Industrie; Simon, dorureur; Barbier, banquier; Leboucq, propriétaire; Delongue, cressier; Bériand, inspecteur des finances; Hubert, Derronx, marchand de draps; Tornier, marchand de futailles; Marecot, sous-chef de bureau retraité; Vandal, sous-chef aux finances; Leullier, négociant; Garabon, négociant; Adam, secrétaire général du Comptoir d'Escompte; Bonty-Fantay, horloger; Grandin, sténographe; Bodin, rentier; Valès, gr. indier; Legout-Duplessis, rentier; Bousset, capitaine retraité; Lemaire, entrepreneur de couvertures; Foucard, propriétaire; Meynard, fabricant de meubles; Bittorin, chimiste; Collin, rentier; Devogues, marchand de crépins.

Jurés suppléants. — MM. Vavin, propriétaire; Borchard, docteur en médecine; Puyodet, négociant; Goy, rentier.

Une plainte en diffamation portée par M. Chieret, propriétaire du café du Géant, contre M. Castagnary, gérant, Mortier, rédacteur, et Schiller, imprimeur du Non-Jaune, a été appelée hier à l'audience du tribunal correctionnel (6^e chambre).

A la demande des parties, l'affaire a été renvoyée à quinzaine.

M. Marie-Léopold-Albert Ferné, homme de lettres, est présenté aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, 6^e chambre, présidé par M. Delessaux, pour avoir encouru l'opposition par lui formée au jugement du 10 août dernier (affaire du Courrier français), qui l'a condamné, pour excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, à six mois de prison et 500 fr. d'amende.

Le tribunal, sous la présidence de M. Delessaux, a statué en ces termes :
« En la forme :
« Attendu que l'opposition de Ferné est régulière ;
« Au fond, et statuant par jugement nouveau :
« Attendu que Ferné se réclame l'auteur de l'article intitulé : Qu'est-ce que la patrie? inséré et publié à Paris, dans le numéro du journal le Courrier français, du 10 juin 1886, commençant par ces mots : « Voici de pauvres diables, et finissant par ceux-ci : « Ce sont des malfaiteurs » ;
« Attendu que ce tableau, tracé en termes accablés et amers, constitue une excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres ;
« Que l'intention de nuire résulte de la nature même des expressions choisies pour rendre l'idée de l'auteur, et de l'ensemble des pensées réunies et rapprochées dans l'article ;
« Attendu que Ferné soutient vainement qu'il a voulu simplement se livrer à des discussions d'économie sociale alors d'actualité, et manifester son opinion sur l'immoralité et le danger d'une politique guerrière ;
« Que en effet, la partie de l'article plus spécialement incriminée se détache nettement de toute la partie qui pourrait avoir le caractère d'une discussion de cette nature renfermée dans les limites légales ;
« Attendu que Ferné a apprécié le caractère délictueux de l'article et la livre au grand du Courrier français, sachant qu'il devait être publié ;
« Qu'il a donc, avec connaissance, aide et assistance l'auteur du délit dans les faits qui l'ont préparé, facilité et consommé ;
« Que les faits ainsi constatés constituent le délit prévu et puni par l'art. 7 du décret du 11 août 1848, 59 et 60 de l'Ordonnance royale ;
« Le condamne à six mois d'emprisonnement, 500 francs d'amende et aux dépens. »

Mort d'Ambel
FANTAISIE PARISIENNE.

Un suicide. — Ce qu'on ne doit pas dire. — Le spiritisme et ses conséquences. — Qu'en pense mon ami Joseph? — Une anecdote. — Un article du Grand Journal. — M. Bach et la spiritualité. — Tant pis pour le spiritisme!

C'est le Figaro qui parle :
« Un homme de lettres, M. Alis d'Ambel, qui dirigeait un journal étrange, à qui M. Edmond About fit l'honneur d'une poémième — l'Avenir, Moniteur du spiritisme, — s'est suicidé samedi dans l'appartement qu'il occupait rue Breda, 22.
« Il avait trente-cinq ans. »

Si le Figaro n'avait pas donné cette nouvelle, s'il n'avait pas fait connaître à tout Paris la manière dont est mort ce pauvre M. d'Ambel, je me serais abstenu d'en dire un seul mot.

Quoi qu'il en soit, je borne là ma citation, en ajoutant cependant que M. d'Ambel n'avait pas trente-cinq ans, mais bien quarante-neuf.

Quant aux causes probables de ce suicide, que notre confrère a cru devoir placer sous les yeux du public, je ne les reproduirai pas, — l'abord parce que les détails donnés par le Figaro ne sont nullement exacts — (heureusement, ensuite parce que, en admettant qu'ils le fussent, ils ne me paraissent pas rentrer dans le domaine de la publicité, et que j'ai regretté de les voir figurer sous la signature d'un journaliste que je connais et que j'estime.

En effet, quand un drame de cette nature se passe au sein d'une famille, — quand, d'autre part, le malheureux qui veut en finir avec la vie exécute son terrible projet dans sa chambre, à huis clos; quand ceux qu'il laisse après lui, sa femme, ses enfants, peuvent croire qu'ils couvriront d'un voile épais les détails de cette étonnante catastrophe, et que le public n'en sera point informé, je crois qu'il ne nous sera point permis de franchir le seuil sacré de l'existence privée, de pénétrer dans une famille en larmes, et, au mépris de son désespoir, de jeter ses secrets les plus inviolables en pâture à la curiosité banale de nos lecteurs.

D'ailleurs, ce qui a tué ce pauvre M. d'Ambel, ce ne sont pas des pertes d'argent plus ou moins irréparables, — notre confrère prend l'effet pour la cause; — ce qui l'a tué, c'est cette doctrine nouvelle, cette croyance encore au berceau, cette religion fantastique qu'on appelle le spiritisme.

J'ai vu souvent de près M. d'Ambel: c'était un homme doux, bon, avant tout inoffensif; — il y avait dans toute sa personne, et depuis longtemps déjà, une teinte générale de tristesse et de découragement.

Comme il était fort instruit, et de très-bonne foi, je lui plusieurs fois prié de m'initier aux particularités du spiritisme, et il le faisait volontiers, avec une grande simplicité, sans chercher d'aucune sorte matière à prosélytisme, et de façon si sérieuse qu'on écoutait avec intérêt développer les plus étranges théories. — Cependant, depuis cinq ou six mois, il n'avait plus s'occupant sur ses doctrines spiritistes — les allusions à sa croyance lui étaient pénibles, et je ne lui en parlais plus.

Peut-être le malheureux avait-il invoqué le souvenir de ses existences antérieures, et avait-il suivi les inspirations d'un autre monde pour tenter une spéculation aventureuse dans celui-ci.

Le soir de la mort de M. d'Ambel, je rencontrai l'un de ses plus fervents élèves, — appelons-le Joseph, si vous le voulez bien, car c'est un excellent garçon; — il est aussi jeune que convaincu; j'aime à croire que cela lui passera, et je serais désolé qu'on pût lui reprocher plus tard ses convictions d'aujourd'hui.

« Joseph, lui dis-je, d'Ambel était bien portant hier soir; ce matin on le disait mort; — il s'est probablement suicidé (nous ignorions encore la vérité).
Voici la réponse que me fit très-sérieusement Joseph :

« Mon ami, ce que vous dites est impossible; nos croyances s'y opposent; d'Ambel ne saurait être mort; l'homme qui volonteirement met fin à son existence, parce qu'il n'en peut supporter les épreuves, a été condamné à recommencer la même existence quelques siècles plus tard, et à subir, peut-être, des épreuves plus dures encore. »

Et, en vertu du dogme spiritiste de la pluralité des existences, Joseph, convaincu de l'attachement de son chef de file à ses doctrines, affirmait très-positivement qu'il était mort naturellement ou qu'il était par-

faitement vivant, ce que nous pouvions encore espérer.
Je voudrais bien savoir, à l'heure qu'il est, l'opinion de Joseph, et comment il explique ce suicide.

Ce n'est vraiment pas la peine d'inventer une religion nouvelle, puisqu'elle nous laisse avec toutes nos faiblesses; et notre religion catholique qui nous dit simplement : « Tu ne fais pas la vie, tu n'as pas le droit de faire la mort », est bien plus facile à comprendre.

Et quand je songe que cet excellent Joseph m'a affirmé, sans rire, qu'il avait été soldat sous Péricles et dame d'honneur! — oui, dame d'honneur sous Catherine de Médicis, — quand on sait que nos asiles d'aliénés sont encombrés de gens que l'étude des sciences occultes et des religions nouvelles a conduits à la folie, ne croyez-vous pas qu'on a raison de s'en tenir à la foi du charbonnier?

Pauvre d'Ambel, que ton exemple serve à tes disciples!

Je ne terminerai pas cette funèbre chronique sans vous raconter une anecdote instructive à l'endroit du spiritisme. — Je m'y suis trouvé mêlé comme comparse, — j'étais promis de n'en rien dire, — mais, en vérité, — devant les malheurs effroyables causés par la doctrine d'Allan Kardec, je n'hésite pas à la publier.

Vers le mois d'avril ou de mai 1863, je dinais chez M. N..., agent de change. — M. G..., un ami du maître de la maison, nous raconta au dessert une aventure étrange dont M. Bach, petit-fils de Sébastien Bach, et très-connu lui-même dans le monde musical, avait été le héros.

Un personnage était apparu à M. Bach pendant son sommeil, cet individu s'était nommé: c'était un musicien célèbre contemporain d'Henri III et maître de musique de ce roi. Il déclara à M. Bach que le roi son élève avait composé une romance qu'il venait tout exprès de l'autre monde pour lui faire entendre.

Le mystérieux personnage chanta la romance en question et s'accompagnant sur une épinette, et le lendemain, à son réveil, M. Bach avait trouvé sur son lit les paroles et la musique.

M. G... avait la romance dans sa poche. — Je le pria de me la confier : — il me fut aisé de prouver à M. G... que les vers contenaient des fautes impardonnables, que la prosodie en était un peu trop fantaisiste et que le sens même de l'un des couplets était fort obscur.

M. G... me demanda s'il m'était possible de remettre les paroles sur leurs pieds, — ce que je fis tant bien que mal, et plutôt mal qu'avantage. — M. Bach, qui avait été le héros de la romance, me demanda s'il m'était possible de remettre les paroles sur leurs pieds, — ce que je fis tant bien que mal, et plutôt mal qu'avantage.

Quelques semaines s'étaient écoulées, lorsque le dimanche 4 juin j'achetai à la gare de Lyon un numéro du Grand Journal où se trouvaient les lignes suivantes, signées A. Second.

« Je passe les détails de mise en scène et j'arrive au fait.
« Au plus profond de son sommeil, M. Bach vit apparaître au chevet de son lit un homme à qui avait une longue barbe, des sourcils arrondis par le bout, avec de grosses bouffes dessus, une collette très large, un pourpoint à manches collantes avec des crevés dans le haut, une grande colletterie autour du cou, et coiffé d'un chapeau pointu à larges bords.

« Ce personnage se baissa vers M. Bach et lui tint ce discours :
« L'épinette que tu possèdes m'a appartenu. Elle m'a souvent servi à distraire mon maître le roi Henri III. Lorsqu'il était très-jeune, il composa un air avec paroles qu'il se plaisait à chanter et que je lui jouai bien des fois. Cet air et ces paroles, il les composa en souvenir d'une femme qu'il rencontra dans une partie de chasse et dont il devint amoureux. On l'éloigna de lui; on dit qu'elle fut empoisonnée, et le roi en eut une grande douleur.

« Chaque fois qu'il était triste, il fredonnait cette romance. A lors, pour le distraire, je jouais sur mon épinette une sarabande de ma composition qu'il aimait beaucoup. Aussi je confondais toujours ces deux morceaux et je ne manquais pas de les jouer l'un après l'autre. Je vais te les faire entendre. »

« Voilà un homme aimable, ou je ne m'y connais pas, seulement il choisit mal ses heures, et, tout amoureux de mélodie que je suis, à la place de M. Bach, je l'aurais poliment campé à la porte.
« Alors l'homme du rêve s'approcha de l'épinette, fit quelques accords et chanta l'air avec tant d'expression que M. Bach se réveilla tout en larmes. Il alla une bougie, regarda l'heure, constata qu'il était deux heures après minuit et ne tarda pas à s'endormir de nouveau.

« M. Bach a le sommeil facile; — après une aventure semblable, je serais resté huit jours sans fermer l'œil.
« C'est ici que l'extraordinaire commence. « Je trouve qu'il a commencé depuis le commencement.

« Le lendemain matin, à son réveil, M. Bach ne fut pas médiocrement surpris de trouver sur son lit une page de musique couverte d'une écriture très-fine et de notes microscopiques. C'est à peine si, avec l'aide de son binocle, M. Bach, qui est très-myope, parvint à se reconnaître au milieu de ce griffonnage.

« L'instant d'après, le petit-fils de Sébastien s'essayait à son piano et déchiffrait le morceau. La romance, les paroles et la sarabande étaient exactement conformes à celles que l'homme du rêve lui avait fait entendre pendant son sommeil!
« Or, M. Bach n'est pas somnambule; or, il n'a jamais écrit un seul vers de sa vie et les règles de la prosodie lui sont complètement étrangères.

« Je m'en étais bien aperçu.
« Voici le refrain et les trois couplets tels que nous les avons copiés sur le manuscrit. Nous leur conservons leur orthographe, qui, disons-le en passant, n'est nullement familière à M. Bach :

J'y perd la pelle
Pour qu'y'avois tant d'amour,
Elle s'y belle
Avait pour moi chaque jour
Faveur nouvelle
Et nouveau désir,
Où qu'y sans elle,
Il me faut mourir!

TRIBUNAL DE COMMERCE.
DECLARATIONS DE FAILLITES
Du 22 novembre 1886.
LEPEL, marchand de vins, rue Marecadet, 194. — Juge-com. M. Jourde; syndic, M. Léglise, rue de la Harpe, 107.

PHILIPPE (Auguste-Henri), marchand de vins-traiteur, à Beaujeu, commune de Rosny-sous-Bois. — Juge-com. M. Veyrat; syndic, M. Beaujeu, rue St-André-des-Arts, 50.

COMBUTION (François), entrepreneur de maçonnerie, rue François, 40. — Juge-com. M. Capronnier; syndic, M. Quatremer, quai des Gr-Augustins, 55.

Un jour pendant une chasse lointaine, Je l'aperçus pour la première fois. Je crois voir un ange dans le plaines Lorsque je devins le plus heureux des rois!

Je donnerais certes tout mon royaume Pour la revoir encor un seul instant; Près d'elle assis sous un humble chaume Pour sentir mon cœur battre en l'admirant.

Triste et cloîtré, où ma pauvre belle, Fut loin de moi pendant ses derniers jours. Elle ne sent plus sa peine croelle; Ici bas, hélas! je souffre tourment.

« Dans cette romance plaintive, ainsi que dans la sarabande joyeuse qui la suit, l'orthographe musicale n'est pas moins archaïque que l'orthographe littéraire. Les clefs sont faites autrement qu'on n'a l'habitude de les indiquer de nos jours. La basse est écrite dans un ton et le chant dans un autre.

« M. Bach a en l'obligeance de me faire entendre ces deux morceaux, qui sont d'une mélodie simple, naïve et pénétrante. Au reste, nos lecteurs ne tarderont pas à pouvoir les juger en connaissance de cause. Ils sont entre les mains des graveurs et paraîtront dans le courant de la semaine chez l'éditeur Legoux, boulevard Poissonnière, n° 27. »

Et la romance fut publiée quelques jours après.

Je ne sais pas si l'orthographe des vers du roi Henri III était aussi archaïque que voudrait bien le dire M. Albéric Second, auteur de l'article ci-dessus; mais ce que je puis vous affirmer, chers lecteurs, c'est que mes corrections (dont je ne suis pas fier, et dont je suis désolé de réclamer la paternité), c'est que mes corrections, dis-je, avaient paru bonnes à l'auteur du maître à chanter d'Henri III et qu'il avait corrigé ses épreuves.

Or, quiconque connaît M. Albéric Second affirmait qu'il était de bonne foi en écrivant son article, et, de mon côté, j'affirme que j'ai dit la vérité.

Que les spiritistes s'arrangent comme ils le voudront; je livre l'anecdote à l'appréciation de mes lecteurs.

Au fait, diront les croyants, le maître de musique d'Henri III pouvait être infidèle.
Après un si long temps passé dans le tombeau, quand on revient vtu au soir d'une fête, Au milieu de la nuit, pour chanter un morceau, On doit avoir mal à la tête.

C'est possible.
C'était peut-être aussi l'âme du roi de France qui m'inspirait mes corrections, — c'est encore possible.
Je me le demande!

CHATELAIN.
Bulletin des théâtres.
Demain, à l'Opéra, la Favorite, opéra en quatre actes, chanté par Mme Guéymard, M. Gueymard, B. Vial, Aron, Dirotto, ballet en un acte, dansé par Mlle Beaupré.

— Rats de Opéra. — Samedi 15 décembre, premier bal masqué. Strauss et son orchestre. Abonnement pour la saison (quatorze fois), 50 fr. S'adresser pour la location, 3, rue Drouot.

— Demain, à l'Opéra-Comique, la Dame blanche, opéra en trois actes, de Scribe, musique de Boieldieu. M. Léon Achard remplira le rôle de Georges. Mlle Marie Rozet celui d'Anna, M. Saint-Foy Dickson, M. Bataille Grevolant, M. Davoust, M. Mmes Béta Jony, Révilly Marguerite, Morris, opéra comique en trois actes, de E. de Piard, musique d'Hérold.

— Par ordre, les artistes de l'Odéon donneront lundi 20, au palais de Compiègne, la Conjuración d'Amboise, le grand drame de M. L. Bouilly, en cinq actes, au Théâtre-Lyrique, Don Juan, opéra de Mozart, chanté par Mmes Charbon-Dumour, N. Siron, Daram, MM. Michot, Troy, Lutz, Barré et Zimmer.

— Demain, aux Italiens, Il Trovatore, à prix réduit.
— Demain, au Palais-Royal, la Vie parisienne, pièce en quatre actes et deux tableaux, de MM. Offenbach, Meilhac et L. Halévy.

— Demain aux Variétés, les Thugs à Paris, revue en trois actes et cinq tableaux.
— A la Porte-Saint-Martin, dernières représentations des Parisiens à Londres, avec la pantomime anglaise et le Goffro macquart, même titre que celui qui est joué au Théâtre-Français, par M. de la Chapelle, opéra comique en trois actes, de M. de Piard, musique de Hérold.

— Demain, à la Gaîté, troisième représentation de Cadet la Perle, drame en cinq actes et huit tableaux, de M. de Beaumont, musique de M. de Calet et de Mlle La-Félix dans le rôle de Hilda. Mlle Thèse du Vaudeville, jouera la duchesse de Puylaurens.

— A l'Ambigu, tous les soirs, soirée comble avec les Amours de Paris.
Le Théâtre-Français vient d'obtenir un franc succès avec ses deux tableaux, parodie en deux actes et trois tableaux, de M. A. de Jalais.

— AUX Bouffes-Parisiens, le succès des Chevaliers de la Table ronde grandit chaque jour. Ses applaudissements mérités rappellent chaque soir les applaudissements du court-début avec un succès croissant.

— Le Théâtre des Délassements-Comiques donne demain dimanche la dernière représentation de Ric-din Ric-dou; lundi, une représentation extraordinaire sera donnée au bénéfice d'une jeune tuteur par les artistes du Gymnase, du Vaudeville et des Variétés, réunis à ceux des Délassements, qui compléteront le spectacle par le Fils d'Ulysse, cette délicate et bouffante comédie musicale dont le succès va toujours croissant.

Mardi, première représentation d'un Chien dans un jeu de quilles, de M. Albert Monnier, et de l'Affaire Colmet-Sol, de M. Alphonse Allais, par M. de Bériz, avec le Fils d'Ulysse et Pas d'homme qui se prépare formeront un spectacle des plus attrayants.

— Grands succès encore aux Folies-Marigny. Deux victoires, Grand de Pigeotte et la Vierge avec le succès Montrouge et Lecombe. Gros tiré, grosses recettes.
— Tous les Soirs, au théâtre de la rue Gache, les Folies-Saint-Germain, Entrez! vous êtes chez vous! par M. de Saint-Agnan Cholet.

ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS
Du 25 novembre 1886.

10 heures. — Gant, marchand de lampes, syndicat, rue d'Anjou, 10, confronts au bois, Colin, — Drouet, maître d'hôtel meublé, id., id., Polin, négociant en vins, id., — Bailard, négociant, concordat. — Veuve Claude Blondet, entrepreneur de peintures, id., — Stal, entrepreneur de charpente, id., — Serenne, marchand de vins, id., — Bidaud, boucher, id., — Bouzy, épicer, remis à bail, — Pedrol, fabricant de chausures, affirmation après union. — Verdery, crémier, reddition de comptes après union. — Sepier, négociant, id.

14 heures. — Dame Guy, marchande de modes, syndicat. — S. Statham, marchand de porcelaines, clôture. — Hirsfeld, Peraire et C. commissionnaires en marchandises, id., — Carlier, marchand de porcelaines et cristaux, id., — Lefebvre Grandmaison, dit Lefebvre, droguiste, reddition de comptes après union. — Sepier, négociant, id.

14 heures. — Jabout, ferblantier, syndicat. — Fauvet, tapissier, ouverture. — Bonnet, marchand de meubles et vins, id., — Durio, fabricant de filets, id., — De Pithou, loueur de voitures, clôture. — Roux, marchand d'épicerie, id., — Chapelier, papeter, concordat. — Heiderich, marchand de maroquinerie, id.

14 heures. — Paquen'in jeune, fabricant de lingerie, ouverture. — Forcade, personnellement, commissionnaire en marchandises, id., — De La Madelaine, négociant, clôture. — Monard, fabricant de porcelaines, id., — Plaisance, entrepreneur de transports, concordat. — Dame Vaucou, épicière, affirmation après concordat. — D. Fèvre, commerçant, affirmation après union.

2 heures. — Charpentier fils-aîné, commissionnaire, syndicat. — Gros, nouveautés et confections, id., — De Bériz, marchand de fleurs, ouverture. — Dame Sornet, marchande de modes, id., — Gard-billet, maçon, clôture. — Mazet, entrepreneur de maçonnerie, id., — Mercier, peintre doreur sur porcelaines, concordat. — Weil, marchand tailleur, id., — Ploiat, entrepositaire de bières, id.

PUBLICATIONS DE MARIAGES
Entre :
M. Michaux, brossier, à Surannes (Seine), et Mlle Champron, rue de Vanves, 65. — M. Sedillon, huissier-audencier, rue Bourd, 13, et Mlle Fagard, boulevard St-Michel, 61. — M. Querruau, rentier, boulevard de Valenciennes, 169, et Mlle Brunet, rue de Valenciennes, 169. — M. Durand, crémier, boulevard de Valenciennes, 169, et Mlle Olivier, même avenue. — M. Saucé, charronnier, rue Juge, 15, et Mlle Lucien, rue du Commerce, 60. — M. Desportes, marchand boucher, grande rue de Valenciennes, 44, et Mlle Bonnard, rue des Moines, 92.

M. Maille, peintre sur verre, rue d'Alger, 39, et Mlle Deley, Mmes (sœurs-épouses). — M. La-tour, carrier, rue de Lourmel, 50, et Mlle Meiller, même rue. — M. Bonnet, charbon, rue de Chaillot, 63, et Mlle Monche, même rue. — M. Lacroix, armurier, rue Copernic, 5, à Chaillot, et Mlle De-fort, même rue. — M. Lincelle, négociant, rue de Valenciennes, 11, et Mlle Larouge, rue Pergolée, 3. — M. Bellamy, marchand de vins, rue des Méliens, 30, et Mlle Polcheval, même rue. — M. Braille, peintre en bâtiments, rue Cardinet, 48, et Mlle Germain, rue Lemerier, 50.

M. Merit, employé de banque, rue Lemerier, 41, et Mlle Pithouguen, rue Saligne, 8. — M. Vahé, rentier, à St-Germain-en-Laye (Seine), et Mlle Larouge, 43 ans, rue Pierre-Isidore, 10. — M. Duron, 65 ans, rue Beaurepaire, 15. — M. Vialot, 62 ans, rue du Petit-Carreau, 26. — M. Doms, 56 ans, impasse des Hospitalières, 5. — M. Charles, 39 ans, rue Beaunoy, 45. — Mme veuve Rémond, 70 ans, rue St-Paul, 43.

M. Pérard, 51 ans, rue du Petit-Musc, 28. — M. Grignon, 68 ans, rue de Jony, 15. — M. Bach, 54 ans, rue Charlevoix, 3. — M. Perron, 62 ans, rue du Cherche-Midi, 116. — Mme veuve Cambault, 48 ans, rue Mazarine, 60. — Mlle Bouveyron, 55 ans, rue St-Romain, 30. — M. Roux de la Borie, 61 ans, avenue Marbut, 4. — M. Barr, 77 ans, impasse de l'Épée, 4.

M. D'Orléans, 66 ans, rue St-Lazare, 53 bis. — Mme Bouvier, 60 ans, passage de la Main-d'Or, 16. — M. Schwartz, 30 ans, rue du Faub.-St-Antoine, 285. — M. Corbon, 53 ans, rue Soufflot, 20. — Mme veuve Garnier, 68 ans, rue Crozatier, 24. — Mme Courbi, 51 ans, rue de Buzilly, 29. — M. Gausson, 39 ans, rue Vandamme, 38. — Mme veuve Davy, 67 ans, rue Monton-Duvernet, 42 bis.

Mme veuve Lecour, 86 ans, passage Tournaï, 9. — Mme Nèpy, 27 ans, rue Chalgrin, 10. — M. Le-roy, 33 ans, rue des Dames, 101. — Mlle Belzanne, 18 ans, porte Clichoncourt (caf). — Mme Trochard, 39 ans, rue Biquet, 73. — Mlle Arnaud, 23 ans, rue de Paris, 47. — M. Férid, 63 ans, rue de Flandre, 17. — M. Aubourg, 25 ans, rue de Paris, 169. — M. Schenacker, 49 ans, rue Madame, 63. — Mme Poullet, 32 ans, rue de Montreuil, 93.

M. D'Orléans, 66 ans, rue St-Lazare, 53 bis. — Mme Bouvier, 60 ans, passage de la Main-d'Or, 16. — M. Schwartz, 30 ans, rue du Faub.-St-Antoine, 285. — M. Corbon, 53 ans, rue Soufflot, 20. — Mme veuve Garnier, 68 ans, rue Crozatier, 24. — Mme Courbi, 51 ans, rue de Buzilly, 29. — M. Gausson, 39 ans, rue Vandamme, 38. — Mme veuve Davy, 67 ans, rue Monton-Duvernet, 42 bis.

Mme veuve Lecour, 86 ans, passage Tournaï, 9. — Mme Nèpy, 27 ans, rue Chalgrin, 10. — M. Le-roy, 33 ans, rue des Dames, 101. — Mlle Belzanne, 18 ans, porte Clichoncourt (caf). — Mme Trochard, 39 ans, rue Biquet, 73. — Mlle Arnaud, 23 ans, rue de Paris, 47. — M. Férid, 63 ans, rue de Flandre, 17. — M. Aubourg, 25 ans, rue de Paris, 169. — M. Schenacker, 49 ans, rue Madame, 63. — Mme Poullet, 32 ans, rue de Montreuil, 93.

M. D'Orléans, 66 ans, rue St-Lazare, 53 bis. — Mme Bouvier, 60 ans, passage de la Main-d'Or, 16. — M. Schwartz, 30 ans, rue du Faub.-St-Antoine, 285. — M. Corbon, 53 ans, rue Soufflot, 20. — Mme veuve Garnier, 68 ans, rue Crozatier, 24. — Mme Courbi, 51 ans, rue de Buzilly, 29. — M. Gausson, 39 ans, rue Vandamme, 38. — Mme veuve Davy, 67 ans, rue Monton-Duvernet, 42 bis.

Mme veuve Lecour, 86 ans, passage Tournaï, 9. — Mme Nèpy, 27 ans, rue Chalgrin, 10. — M. Le-roy, 33 ans, rue des Dames, 101. — Mlle Belzanne, 18 ans, porte Clichoncourt (caf). — Mme Trochard, 39 ans, rue Biquet, 73. — Mlle Arnaud, 23 ans, rue de Paris, 47. — M. Férid, 63 ans, rue de Flandre, 17. — M. Aubourg, 25 ans, rue de Paris, 169. — M. Schenacker, 49 ans, rue Madame, 63. — Mme Poullet, 32 ans, rue de Montreuil, 93.

BANQUE DES ACTIONNAIRES. 7, rue Le Pelletier. — Ligne d'Italie (Simpson), venant de la gare. Echange des anciens titres. — Affaires de Bourse.

CREDIT HYPOTHECAIRE MM. Roux et Co, banquiers, rue de Grammont, 9.

PRETS sur MAISONS et BIENS à 5 0/0.

AVANCES sur Titres Paiement de coupons, Ordres de Bourse, Achat de valeurs au comptant, 19, r. Richelieu.

AVANCES sur valeurs industrielles cotées ou non cotées. Paiement de coupons par anticipation. DELPEYRET et Co, 12, r. St Georges.

PRETS hypothécaires sur détermination de loyers et toutes valeurs. M. Louis, r. Lacroix, 16, de 10 à 12 h.

Bibliographie. — Publications diverses.

LA FINANCE JOURNAL HEBDOMADAIRE paraissant le jeudi.

BUREAU DE VENTE: à la Rédaction GÉNÉRALE, 10, rue de Mézières, chez MM. RINGIER, directeur de la C. de la Presse et de la Librairie, 4, boulevard des Italiens; LEPAGE, armurier, 37, rue Vivienne; PROTOPOPOFF, agence russe, 4, rue de la Paix; LIBRAIRIE DES ASSURANCES, 46, r. de la Harpe.

CALENDRIER DES ACTIONNAIRES TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE TOUTES COUPONS ET TIRAGES donné en PRIME GRATUITE par le Moniteur des Tirages financiers, r. Richelieu, passage des Princes.

CONSTRUCTIONS EN FER Alphonse ZOBES.

HEMORROÏDES (MONOGRAPHIE DES, par le Docteur LEBEL, r. l'Éclair, 14, Paris; in-12. Prix: 4 fr. — Méthode d'une efficacité remarquable; calme en vingt quatre heures; guérison en quatre jours, sans danger de répercussion. — Consultations de 4 à 3 heures.

Cessions de fonds. — Avis divers

ON OFFRE un emploi très-important dans chaque ville de France. S'adresser à M. L. BOUTAUD et Co, à Chaux. — Fonds (Suisse), 30 c. pour la réponse.

UNE famille honorable, à Londres, prendrait un pensionnaire. Français, 18 à 20 ans, anglais, nourri otlogement, 100 fr. par mois. Références à Paris. M. Paul Oppenheim, 23, r. de Provence.

ON DEMANDE un associé avec ou sans apport. Exceptionnelle, rapportant déjà des 40 0/0. S'adresser à M. Mary, rue des Rosiers, 7, (Marais).

FAILLITE (Plus de) arrangement à l'amiable. S'adresser à M. Mary, 7, r. des Rosiers (Marais).

ON demande 200,000 fr. à un associé pour donner plus d'extension à une industrie spéciale de premier ordre donnant déjà de gros bénéfices. (Affaire sérieuse). — Agence de l'Industrie, 17, rue Vivienne.

ON demande un cor-manditaire avec 40,000 fr. pour donner de l'extension à une industrie en pleine activité. Beaux avantages et garantie sérieuse. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17.

Compagnies d'assurances.

LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE COMPAGNIE D'ASSURANCES PRIMES FIXES CONTRE LES ACCIDENTS

de toute nature peuvent atteindre les personnes. Prix des polices d'assurances à la journée.

Un jour » 20 Quatre jours » 80 Deux jours » 40 Six jours » 1 20 Trois jours » 60

Les sommes ci-dessus garantissent 5,000 francs en cas de mort par accident, ou une allocation hebdomadaire de 25 francs en cas d'incapacité réelle de la part de l'assuré à se livrer à ses occupations habituelles.

Une personne peut acheter cinq polices. BUREAU DE VENTE: à la Rédaction GÉNÉRALE, 10, rue de Mézières; chez MM. RINGIER, directeur de la C. de la Presse et de la Librairie, 4, boulevard des Italiens; LEPAGE, armurier, 37, rue Vivienne; PROTOPOPOFF, agence russe, 4, rue de la Paix; LIBRAIRIE DES ASSURANCES, 46, r. de la Harpe.

LA SÉCURITÉ GÉNÉRALE, 10, rue de Mézières, à Paris.

Industrie. — Commerce. — Invention.

VENTE D'URGENCE A L'ENTREPOT DES TISSUS

10 et 12, — rue de l'Entrepot, — 10 et 12 à côté de la douane de Paris.

3,000 paires de Rideaux brodés suisses, 4,200 paires et paires brochées et guipures, PROVENANT DE SAISIES DE L'ANNÉE 1863

à vendre à l'amiable et à choisir pour la moitié de la valeur réelle taxée consciencieusement.

900 pièces de Toiles pur lin, en tons genres, toutes qualités et largeurs, pour Chemises et Draps de lit, v. lant 1 fr. 50, pour 90 c.; valant 1 fr. 75, v. lant 1 fr. 25, v. lant 1 fr. 50, p. 2 l. m.

Vrai Linge de Table de Saxce, de 6 à 35 couverts, dont quelques 400 serviettes à 12 couverts, valant 25 fr., la nappe et les 12 serviettes pour 15 fr. 50; valant 30 fr., pour 20 fr.; valant 40 fr. et 60 fr., pour 25 fr. et 30 fr. à 12 couverts, en toile d'Inde, 12 fr. 50.

150 douzaines Nappes dépareillées, pour 6, 8, et 18 couverts; valant 7 fr., pour 3 fr. 75; valant 9 fr., pour 5 fr. 50; valant 12 fr., pour 7 fr. 50.

Aussi 1,500 paires de Draps de lit pur lin, à 9 fr. 50 et 12 fr. 50 la paire.

300 vrais Cachemires des Indes, longue airés.

MAISON DU GRAND OPÉRA, 4, RUE AUBER, et 6, RUE SCRIBE.

FABRIQUE DE FOURRURES SANS RIVALE

LA PREMIERE DU MONDE

Lundi 25 novembre, et jours suivants

La Maison du Grand-Opéra, dont l'immense succès est dû à son bon marché extraordinaire, a son choix colossal, composé de plus de

4 MILLIONS DE FOURRURES à la garantie qu'elle donne, à tout ce qui fait enfin QU'UNE AUTRE MAISON NE PEUT LUTTER CONTRE ELLE.

Cette fabrique, la plus importante du monde, fera lundi 25, et jours suivants, une mise en

VENTE EXTRAORDINAIRE des Immenses affaires qu'elle vient de traiter en Russie et en Amérique, et qu'elle vendra comme toujours

A UN BON MARCHÉ FABULEUX QUI DÉFIE TOUTE CONCURRENCE

A trois quarts pour cent meilleur marché que les maisons de détail.

COMME PREUVE ELLE VENDRA: 2,000 Manchons astrakan, de 25 et 30 fr., p. 5 75

1,000 Manchons astrakan, de 40 et 50 fr. 48

300 Astrakan (deux peaux), de 120 fr. 35

Un affaire Zibeline de Géorgie, de 90 fr. 35

Vison d'Amérique 4 peaux, de 50 à 14 50

Manchons marbre du Caucase, de 60 fr. 15

Marbre de Prusse extra, de 150 fr., à 29

Marbre du Canada, de 200 fr. 15

Superbes Zibelines de Sibirie, de 600 fr. 135

PARURES DE COCHERS ET TAPIS

200 Parures de cochers de 80 fr. 49

300 Parures de 100 et 120 fr., à 58

Une paire extraordinaire de Parures ours véritable, de 200 fr., pour 59

Parures de cocher de 300 et 400 fr. 75

Couvertures de Voitures, 1/2 ours et linceul Magnifique Tapis moquette, de 150 fr. 25

Tapis linceul, de 180 fr. 85

Tapis ours garanti, de 500 fr. 135

FOURRURES DE CHASSE.

Paletots peau de bique, de 130 fr. 39

Paletots moulin noir, col revers, 98

Paletots de chasse, de 60 fr. 115

2,000 Casquettes de chasse 19

Gants chamouis fourrés, 3 75

Descentes de lit chevreuil 8 50

Nappes blanches et grises pour doublures 15 75

PARDESSUS DOUBLES DE FOURRURES POUR HOMMES.

Par-dessus doubles fourrures, 59

Par-dessus doubles ourson de Corse, 99

Par-dessus double Hamsir, col vison, 115

Par-dessus col et revers astrakan, 130

POUR DAMES

Paletots velours tout soie, garnis de vison 130

Amérique, au lieu de 500 fr. 29

ENFIN, il sera mis en vente une grande quantité d'autres Fourrures riches à un bon marché extraordinaire.

NOTA.

En raison des Immenses sacrifices que la MAISON DU GRAND-OPÉRA fait sur les prix de ses Fourrures, le lui est impossible de rien expédier franco; elle expédie seulement contre remboursement.

La fabrique de Fourrures se charge de toutes les réparations de fourrures qu'elle fait à moitié prix.

LIQUIDATION FORCÉE de l'une des plus anciennes et des plus importantes Maisons de Blanc de Paris, 33, RUE TRONCHET, à l'angle de la rue Neuve-des-Mathurins.

SIX JOURS SEULEMENT

Avant été accordés comme dernier et irrévocable détail, des sacrifices énormes ont été faits par M. les créanciers, qui, voulant réaliser l'actif afin d'éviter une

DÉCLARATION DE FAILLITE

Ont décidé de faire tout vendre à une perte désastreuse, à une perte illimitée, à plus de

80 POUR CENT DE PERTE

Et, s'il le faut, même à tous prix! En conséquence, les lundi 26 novembre, mardi 27, mercredi 28, jeudi 29, vendredi 30 et samedi 1^{er} décembre,

En vertu d'une décision prise en assemblée générale de M. les créanciers, il sera procédé à la vente à l'amiable,

UN MILLION DE TOILES

Qui seront vendues aux prix d'expertise ainsi marqués,

SAVOIR:

Toile extra pour chemises, de 1 fr. 25 1 fr. 55

Madapolam, de 4 fr. 45

Madapolam extra, de 1 fr. 80 1 fr. 85

Toile écrue pour draps, de 1 fr. 90 1 fr. 20

Toile pour draps, au lieu de 2 fr. 50 1 fr. 20

Toile pour draps de maître, de 3 fr. 50 1 fr. 20

Partie extraordinaire de Toile pur fil de main, pour draps, de 2 fr. 50 et 3 fr. 1 fr. 40

100 pièces pour chemises, de 2 fr. 50 1 fr. 95

Crochons pur fil de main, de 5 fr. 2 25

Toile pour grands draps sans couture 4 25

Toile extra fine, Hollande, de 4 fr. 1 50

Toile Courtauy pour chemises 2 10

Toile pour laies d'oreiller 1 95

SERVICES

Serviettes damassées, la douzaine 7 85

Paquets de serviettes de 4 douzaines, le tout 19

Serviettes damassées riches, de 39 fr. la douzaine 17 95

Serviettes damassées extra, de 46 fr. 17 95

Serviettes toile blanche, de 28 fr. 10 25

Serviettes extra riches, de 120 fr. 18 couverts 49

Mouchoirs pur fil, de 10 fr. la douzaine 3 80

Mouchoirs de batiste, les 3 douzaines de 60 fr. 13 80

Mouchoirs extra, de 15 et 18 fr. 7 50

Mouchoirs brochés, dessins riches 8 85

Couvertures de laine, de 2 50

TROUSSEAU

TROUSSEAU COMPOSÉ DE:

Une paire de draps, une douzaine de serviettes, une douzaine de torchons, une couverture, six taies d'oreillers, six serviettes blanc et bleu et nappes d'oreiller, de 40 fr. pour 39 50

TROUSSEAU d'une valeur de 350 fr. pour 130

TROUSSEAU COMPOSÉ DE:

Deux paires de draps par 13 mètres, deux douzaines de serviettes, deux douzaines de torchons, trois douzaines de mouchoirs batiste, une couverture de laine blanche, un service damassé, une douzaine de serviettes-toilette, un paquet de serviettes office de quatre douzaines, une couverture grise, une demi-douzaine de taies d'oreillers d'une valeur de 250 fr. pour 215

Couvertures 1^{re} qualité extra, de 80 fr. 38

Flanelle de santé pure laine 1 10

Foulauds de soie extra, de 10 fr. 2 95

Foulauds de poche Balastron, de 15 fr. 3 25

ENFIN, il sera vendu, par ordre, une immense quantité de Draps, de Serviettes dépareillées, de Mouchoirs, etc., etc., qui seront données à toute offre, à n'importe quel prix!

AU 1^{er} DÉCEMBRE OUVERTURE de la succursale DE PHOTOSCUPTURE

35, boulevard des Capucines, 35.

ETRENNES DE 1867

BUSTES, STATUETTES, MÉDAILLONS.

La Photosculpture exécute, après décès et sur une seule photographie, Statuettes, Médallions et Bustes.

CAFÉ DES ORIENTAUX. meilleures sortes, supérieures et conservation indéfinie d'arôme. — Ancienne maison L. Marquis, galerie du Théâtre-Français, 8, 9, 10, 11. — Chocollats et biscuits d'Amateur.

VINS vieux bourgognes supérieurs. Écrire à M. Bardeau, sur ses terres, à Castres (Gironde).

DIAMANTS, BIJOUX, ACHÈTE plus cher que partout ailleurs. MATHIAS, 16, pass. Colbert, escal. F

COUVERTS ROULÉS 4 fr. 1^{er} litre gar. à 80 gr. d'argent, à la fab. Nicole, av. Montaigne, 56 (Ch.-Élysées).

BIÈRE DE VIENNE EN BOUTEILLES LIVRÉES À DOMICILE.

FANTA, 4, rue Halévy, place du Nouvel Opéra.

GLACES ALEXANDRE JEUNE. Mirrors de tous styles. Paris, 91, 93, 95, rue du Faubourg-St-Antoine.

LITS ET MEUBLES EN FER. Sommiers élastiques, lits complets, fabriques, LITOURNEUR F^{ms}, rue Halévy, 11 (Marais), Paris.

QUESTION DU POT-AU-FEU. La succès incontestable des PASTILLES ROZIERE pour colorer le bouillon a donné naissance à de nombreuses contrefaçons et, malgré les jugements rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à vil prix, des produits composés de caennel, de fenouil et de chicouze, et les vendant pour des pastilles d'ognons et de légumes, PRODUITS DONT M. ROZIERE est l'inventeur.

Pour éviter ces abus, demandez des PASTILLES ROZIERE, pour le pot-au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIERE et l'étiquette représentant la Voiture-Marinie.

ENCRE NOUVELLE Mathieu Piessy, 81, boulevard Saint-Germain, Paris.

Adoptée par L. M. l'Empereur et l'Impératrice et les principales administrations de Paris. Chez les papet. à Paris, en France et à l'étranger.

BOURRELETS AUTOMOBILES ET CAOUTCHOUC PORTES ET CROISÉES. D. CARBONNIER (b. s. g. d. g.), 91, r. de la Victoire.

Occasions. — Meubles. — Chevaux. Voitures.

NEUBLES d'occasion et autres. — Achats de mobiliers. — 47, rue Meslay.

COFFRES-FORTS contre le vol et le feu. — PAULAN, rue Saint-Honoré, 306.

CALECHE coupé, chevaux, victoria, phaéton, à vendre, rue Lamare, 4, aux Ternes.

VOITURES d'occasion. CHAUMONT, commissaire, de 1 à 4 h., Fg-St-Honoré, 54, Paris.

Trattés de Médecine. — Pharmacie. Parfumerie.

SANTÉ. — LA REVALESCIERE

Guérit sans médecine les gastrites, gastralgies, dyspepsies, constipation, glaires, vents, diarrhées, catarrhe, toux, asthme, phthisie, 60,000 cures, y compris celle de Sa Sainteté le pape. 1/2 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 k., 7 fr. 12 k., 60 fr. Aux mêmes prix la Revalescière chocolatée. — DU BARRY, 26, place Vendôme, Paris.

Le Sirop du DOCTEUR FOSSET, si recommandé

CONTRE LA COQUELUCHE des ENFANTS se trouve Ph. GAULLEY, 14, av. des Ternes et pharm.

FLUIDE DE JAVA importation indienne, coqueux et de la barbe, sans préparation. Prix, 5 fr. Cause, chimiste, rue Neuve-St-Augustin, 59, Paris.

MIGRAINES, névralgies, perles d'Eiber du docteur Clerlan.

HERNIES Guérison radicale par le Bandage électro-médical, MARIE frères, médecins-inventeurs, r. de l'Arbre-Sec, 44, Paris.

MALADIES DE L'ESTOMAC Pastilles et Poudre du D^r BELLOC.

MALADIES CONTAGIEUSES TRAITEMENT du docteur Ch. ALBERT

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex pharmacien des hôpitaux de Paris, professeur de médecine et de botanique, honore de médailles et de récompenses nationales.

Trente ans de succès et des milliers de guérisons obtenues tous les ans confirment la réputation universelle du traitement spécial du docteur Ch. ALBERT, et prouvent la supériorité de cette médication, exclusivement végétale, sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Ce traitement est peu coûteux, très-facile à suivre en secret et en voyage; il guérit radicalement sans nuire les maladies contagieuses les plus invétérées, les ulcères, les écoulements récents ou chroniques, les affections de la peau, les arthrites, arthralgies, et rend aux organes affaiblis toute leur vitalité primitive.

PARIS, RUE MONTORGUEIL, 19. Consultations gratuites de 8 heures du matin à 9 h. du soir et traitement par correspondance.

FRES MAHON des hôp. r. des Vosges, 2 (Bastille), et les principales administrations de Paris.

BANDAGES IMPERCEPTIBLES. — CHARBONNIER bandagiste expert, 233, rue Saint-Honoré (de 11 à 5 heures).

MALADIES de matrice, causes de stérilité guéries radicalement par le traitement de Mme Wion-Pigalle, prof. maîtresse sage-femme, Consult. de 1 à 3 h., r. Fontaine-Molette, 35.

PAPIER D'ALBESPEYRES pour l'entretien des Vésicatoires, sans odeur ni douleur, seul prescrit depuis 50 ans par les sommités médicales, Faub. St-Denis, 80, et dans les pr. pharm. Exiger le nom d'Albepesyres dans chaque feuille.

BANDAGE à RÉGULATEUR, 14 Médailles, pour l'usage de la guérison des hernies. Chez l'inventeur, Henri BIGNONNET, de 2 à 4 h., r. Vivienne, 48.

MALADIES contagieuses, préservatif certain. Cons. t. l. jours de 1 à 2 h., rue Geoffroy-Marie, 1.

GRANDS MAGASINS DE SAINT-JOSEPH MAISON VENDANT TRÈS-BON MARCHÉ Rue Montmartre, près la Bourse. OPÉRATIONS D'ARRIÈRE-SAISON EN TISSUS FANTASIE MISES EN VENTE LUNDI 26 NOVEMBRE. MILLE PIÈCES POPELINES N^{te} 1 F. 125 SEPT CENTS PIÈCES TISSU ASTRAKAN 1 F. 175 NEUF CENTS PIÈCES ÉTOFFE LAINE ET SOIE 1 F. 195 ARTICLES VENDUS PARTOUT jusqu'à ce jour LE DOUBLE DE CES PRIX.

GRILLAGES MÉCANIQUES DOUBLE TORSION Pour Clôtures, Volières, Faisanderies, Poulaines, etc. grande réduction sur les prix habituels. E. GONDOUN 22 boulevard Poissonnière.

PURGATIF-DÉPURATIF Pour éviter, soit au printemps ou à l'automne le retour des affections chroniques, rhumatismales ou goutteuses, il est souvent utile de recourir aux purgatifs au nombre desquels la magnésie de pure origine tient le premier rang; en effet, tous les thérapeutes ont constaté qu'elle est le principal agent chimique contre les poisons acides. Si donc son action est positive contre cette sorte d'empoisonnement, elle le sera à plus forte raison contre les incubations délétères qui peuvent envahir l'organisme et, par la même cause, elle annihilera les effets toxiques des remèdes minéraux dont l'emploi aura été nécessaire par diverses maladies. Le goût acide de la magnésie, la difficulté de la prendre à cause de son volume, ont suggéré à M. Desbarres, ancien pharmacien des hôpitaux militaires, 9, rue Le Pelletier, l'idée de incorporer à ce chocolat; sous cette forme agréable, elle est ingérée et assimilée facilement, et se dissout avec l'aliment, elle a sur le sang une action plus certaine; elle en active la circulation en le rendant plus liquide, elle en élimine mieux les principes morbides, et prévient ainsi les maladies (paralyse, apoplexie, etc.) qui ont pour cause sa densité. C'est donc, avec raison, que beaucoup de médecins l'ordonnent, soit comme purgatif, soit comme dépuratif ou dérivatif dans les affections qui ont pour cause l'épaississement ou l'altération du sang; c'est un moyen efficace de le purifier et d'en chasser les principes humoraux; ses succès seront donc toujours certains dans le traitement des maladies de la peau et des affections chroniques ou héréditaires. L'usage du CHOCOLAT-DESBARRES peut se faire en toute saison; il ne nécessite aucun préparatif, et ne cause ni irritation ni malaise; les dames, les enfants le prennent très-facilement. Ces précieuses propriétés expliquent la préférence que lui accordent de nombreux médecins qui l'ordonnent à haute dose comme le meilleur des purgatifs et à petite dose comme laxatif.

DRAGÉES DE COPAHU PUR, DE L. FOUCHER Ancien pharmacien à Orléans Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies et de France. 5 fr. la boîte de 100 dragées, 100 dragées, 3 fr. la boîte. Les médecins les recommandent pour la guérison sûre et sans rechute des maladies contagieuses, même les plus rebelles.

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE. RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES: A 50 ans... 8 41 0/0 A 55... 9 35 » A 60... 10 09 » A 65... 12 83 » A 70... 15 63 » A 75... 17 24 » CAPITAL SOCIAL ET FONDS RÉALISÉS: 10 MILLIONS. ASSURANCES PAYABLES AU DÉCÈS.—ASSURANCES MIXTES.—RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES et DIFFÉREES.—CAISSE SPÉCIALE pour les classes laborieuses.—DOTS pour les enfants. CONSEIL D'ADMINISTRATION: MM. H. BARBET, G. O. vice-président du Conseil général de la Seine-Inférieure, administrateur du Chemin de fer du Nord, membre du Corps législatif, Président; A. ODIER, conseiller référendaire honoraire au Tribunal de Commerce, Vice-président; V. CIBIEL, ancien député, administrateur des chemins de fer du Midi, Vice-président; F. AMÉ de Saint-Bidier; Marquis de Beaumont; V. DILLAIS, membre du Conseil municipal de la Seine; Ch. KEMPELEY-HALL; Directeur: M. A. GRAVOIS. Directeur-Adjoint: M. ALF. ODIER. Envoi franco de Tarifs et Prospectus.

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE. EAU DELAUNAY DITE PHLOCEPHALE ou RÉGÉNÉRATRICE de la couleur des Cheveux (b. s. g. d. g.). Cette Eau, la première qui ait rendu inutile l'usage si dangereux des teintures, préserve les cheveux de la décoloration et les ramène, sans les teindre, à leur couleur primitive. Le flacon: 5 francs. — Le double-flacon: 10 francs. LA POMMADE RIC